



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Office fédéral des assurances sociales OFAS



Plan directeur de recherche 2021–2024
«Sécurité sociale»

Table des matières

Avant-propos	1
1. Introduction	2
1.1 Mandat et bases légales	2
1.2 Objectifs et orientation stratégique	3
2. Vue d'ensemble du domaine politique «Sécurité sociale»	5
2.1. Contexte général	5
2.2 Rétrospective 2017–2020	7
2.3 Financement	17
2.4 Défis pour la sécurité sociale	20
3. Priorités et thèmes de recherche pour 2021 à 2024	24
4. Financement 2021–2024	28
5 Acteurs et interfaces	30
5.1 Interfaces avec d'autres offices fédéraux	30
5.2 Coopération internationale	33
6. Organisation et assurance qualité	35
6.1 Organisation interne	35
6.2 Assurance qualité et transfert de connaissances	37
• Bibliographie	44
Annexes	
• A1. Définition de la recherche de l'administration fédérale	49
• A2. Mandat légal	50
• A3. Coordination de la recherche de l'administration fédérale	52
• A4. Objectifs du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration pour la période 2021–2024	55
• A.5 Vue d'ensemble des recherches menées par d'autres offices fédéraux dans le domaine de la sécurité sociale	57
• Mentions légales	

AVANT-PROPOS

La connaissance au service de la solidarité

La recherche et l'évaluation sont devenues, ces dernières décennies, deux éléments essentiels à la bonne gouvernance des politiques publiques. Par ses différents programmes et publications, l'Office fédéral des assurances sociales participe activement à la production de connaissances, animé par la conviction que cette démarche est fondamentale, tant du point de vue démocratique que technique.

Elle permet d'identifier l'évolution des problèmes et besoins sociaux; elle sous-tend l'appréciation de la qualité et de l'efficacité des prestations et de leur mise en œuvre; elle accompagne les processus de décision. On peut dès lors affirmer avec conviction qu'il est important de disposer d'informations statistiques et d'analyses impartiales et objectives pour garantir des décisions éclairées, fondées sur une image pertinente de la société et une analyse rigoureuse des transformations qui s'y déroulent.

La Suisse fut longtemps caractérisée par l'insuffisance de ses moyens consacrés à la production statistique et à la recherche sur les politiques sociales. Le fédéralisme ou le mode d'organisation des régimes sociaux (subsidiarité, décentralisation ou gestion paritaire employés – employeurs) ont expliqué les résistances au développement de la production des savoirs dans ce domaine pourtant objet de nombreux débats et essentiel à la cohésion sociale du pays ainsi qu'à la solidarité au sein de la population. Fort heureusement, ces temps semblent révolus. Les autorités intègrent désormais presque systématiquement dans les législations sociales des dispositions consacrées à la recherche et à l'évaluation.

En soutenant les programmes pluriannuels de recherche en matière de politique sociale, le Conseil fédéral donne un signal politique fort. Il confirme que pour bien décider, il faut connaître au mieux les champs concernés. D'autant plus lorsqu'ils sont complexes et politiquement sensibles. Il rappelle que la recherche doit être au service de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient politiques, sociaux ou économiques. Il légitime des pratiques très utiles pour une allocation optimale des ressources publiques.

Stéphane Rossini, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales

1. INTRODUCTION

1.1 Mandat et bases légales

L'administration fédérale lance et soutient la recherche scientifique dont les résultats servent à l'accomplissement de sa mission. La recherche scientifique réalisée dans l'intérêt public est communément appelée «recherche de l'administration fédérale». Par exemple, la mise à disposition de bases scientifiques pour le développement et l'aménagement de politiques dans différents domaines, pour les travaux d'exécution des prescriptions légales, pour les travaux législatifs ou encore pour les réponses aux interventions parlementaires et leur exécution font partie de la recherche de l'administration fédérale. Celle-ci peut inclure pratiquement tout le spectre de la recherche scientifique, de la recherche fondamentale au développement – par ex. dans le domaine de la mise en place d'installations pilotes ou de démonstration – en passant par la recherche appliquée. Ses bases légales sont claires: outre l'art. 64 de la Constitution fédérale ([RS 101](#)¹), la révision totale du 14 décembre 2012 a fait de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI; [RS 420.1](#)) une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale.

Mis à part son inscription dans la LERI, la recherche de l'administration fédérale se fonde sur les dispositions de lois spéciales et sur les ordonnances correspondantes. La Confédération y a défini des obligations spécifiques pour la réalisation de travaux de recherche *intramuros et* pour l'allocation de contributions (subvention) à des établissements, des programmes et des projets de recherche. En outre, certaines obligations concernant des conventions internationales impliquent le recours à la recherche de l'administration fédérale. Celle-ci joue dès lors un rôle important également sur le plan international.

La coordination générale de la recherche de l'administration fédérale est assurée par le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ce comité a pour tâches principales de coordonner la procédure d'élaboration des programmes pluriannuels et d'élaborer des directives relatives à l'assurance qualité. Les programmes pluriannuels sont élaborés sous la forme de plans directeurs transversaux pour chacun des onze domaines politiques fixés par le Conseil fédéral. Les objectifs principaux sont la coordination optimale des axes de recherche au sein des services de la Confédération et le recours aux interfaces entre les hautes écoles et les institutions d'encouragement de la recherche. En outre, le comité de coordination a identifié des besoins de recherche importants du point de vue des services fédéraux pour cinq thématiques de recherche, qui seront traitées durant la période FRI 2021–2024 (voir [Annexe 4](#)).

L'assurance qualité sert à garantir le respect des principes de la légalité, de l'adéquation, de l'efficacité et de la rentabilité dans la recherche de l'administration fédérale.

Les dépenses globales occasionnées chaque année en Suisse (sources de financement nationales et internationales) par la recherche et le développement se montaient à environ 22,6 milliards de francs en 2017 ([statistique OFS](#)). La part de la recherche de l'administration fédérale est faible (1,2 %, env. 264 millions de francs en 2017). L'économie privée constitue la source de financement principale avec 67 %, suivie par la Confédération (15 %), les cantons (10 %) et les

¹ Tous les liens de ce concept ont été consultés en février 2020.

investisseurs étrangers (5 %)². Conformément à la LERI, la Confédération encourage prioritairement la recherche et le développement dans le domaine des hautes écoles, des institutions chargées d'encourager la recherche telles que le Fonds national suisse, des établissements de recherche d'importance nationale ainsi que la coopération internationale dans le domaine de la recherche institutions scientifiques et de la coopération internationale dans le domaine de la recherche. La part de la recherche de l'administration fédérale représente à peu près 7,6 % des dépenses de la Confédération affectées à la recherche et au développement. Pour accomplir ses tâches, l'administration fédérale est soucieuse de veiller à une répartition judicieuse de ses activités de recherche.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est responsable de l'élaboration du plan directeur pour le domaine politique «Sécurité sociale» qui doit être présenté dans le cadre du prochain message FRI, conformément aux consignes du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour la période 2021–2024.

L'OFAS n'est pas le seul office fédéral à mener des recherches dans le domaine de la sécurité sociale. Souvent, des problématiques sont traitées en commun, ou l'échange et l'acquisition de connaissances sont encouragés par la participation au groupe d'accompagnement du projet. Comme exposé au chapitre 5, il existe un échange intensif avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)³ ainsi que l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui récolte de nombreuses données sur la sécurité sociale et les prépare pour ses propres analyses ou pour celles de tiers⁴. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Office fédéral du logement (OFL) mènent eux aussi des projets de recherche dans ce domaine politique.

1.2 Objectifs et orientation stratégique

Les objectifs des activités de recherche de l'OFAS dérivent des tâches et de la mission qui lui sont confiées. Aux termes de l'art. 11 de l'ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de l'intérieur (DFI), l'OFAS poursuit notamment les objectifs suivants:

- garantir la sécurité sociale en ce qui concerne les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que la perte de gain des personnes devant effectuer le service militaire, le service civil ou la protection civile;
- développer durablement les assurances sociales en tenant compte de la conjoncture économique et sociale et de son évolution;
- soutenir et promouvoir la politique en faveur de la famille, des enfants, des jeunes et de la maternité;
- s'employer à réaliser un équilibre social entre les catégories ayant des capacités financières différentes.

² Les données statistiques, en particulier celles relatives à l'industrie privée, comportent un certain degré d'incertitude.

³ Office fédéral de la santé publique, Service Evaluation et recherche: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/organisation/direktionsbereiche-abteilungen/direktionsbereich-gesundheitspolitik/fachstelle-evaluation-und-forschung.html>.

⁴ Office fédéral de la statistique, Sécurité sociale: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale.html>.

Une fonction importante pour la poursuite de ces objectifs consiste dans l'encouragement de la recherche et dans la mise à la disposition des politiques de bases de décision et de documentation sur la sécurité sociale. Dans ses activités de recherche, l'OFAS a pour mission de réaliser des analyses sur ces thématiques, d'en déduire des propositions de mesures pour les processus de décision politiques, de vérifier l'efficacité des mesures prises et des lois adoptées et, le cas échéant, de repérer à temps les tâches et les problématiques qui se profilent.

Le plan directeur de recherche répartit entre trois priorités les problématiques très diverses à traiter dans le domaine de la sécurité sociale. Outre la question du financement et de la finançabilité à long terme de la sécurité sociale, l'accent est mis surtout sur l'analyse de sous-systèmes, sur le suivi de la situation de groupes vulnérables ainsi que sur l'évaluation des mesures prises et des modifications de lois.

Les activités de recherche sont spécifiées sur la base des objectifs annuels formulés pour l'OFAS, dans le cadre de programmes pluriannuels ou en vue de répondre à des interventions parlementaires. Il est parfois nécessaire aussi de réagir à court terme pour répondre à des questions qui se posent, principalement, dans le cadre du processus législatif. La planification – en continu – de la recherche se fonde sur le budget annuel mis à disposition pour la recherche ainsi que sur les ressources financières accordées en vertu des lois spéciales. Les activités de recherche menées par l'OFAS sont largement documentées tant dans la base de données ARAMIS⁵ que dans le rapport annuel du secteur Recherche et évaluation (FuE)⁶.

⁵ Système d'information ARAMIS: <https://www.aramis.admin.ch/>.

⁶ Rapports annuels Recherche et évaluation: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung.html>, (consulté le 19.2.2020).

2. VUE D'ENSEMBLE DU DOMAINE POLITIQUE «SÉCURITÉ SOCIALE»

2.1 Contexte général

Le système de sécurité sociale vise à couvrir les risques qui se présentent au cours de la vie, lorsque les assurés ne parviennent pas à parer par leur propre prévoyance aux conséquences économiques de ces risques. La résilience d'une personne ou d'un ménage peut être mise à rude épreuve, par exemple, par une incapacité de gain, la perte d'un emploi ou le décès du soutien de famille. Une prévoyance vieillesse insuffisante en raison d'interruptions de carrière ou d'un revenu trop bas peut aussi conduire à une situation de détresse économique à laquelle le système de sécurité sociale devra remédier. Outre la garantie du minimum vital, un élément essentiel de la prévoyance étatique est d'insérer ou de réinsérer dans le monde du travail les personnes en âge de travailler.

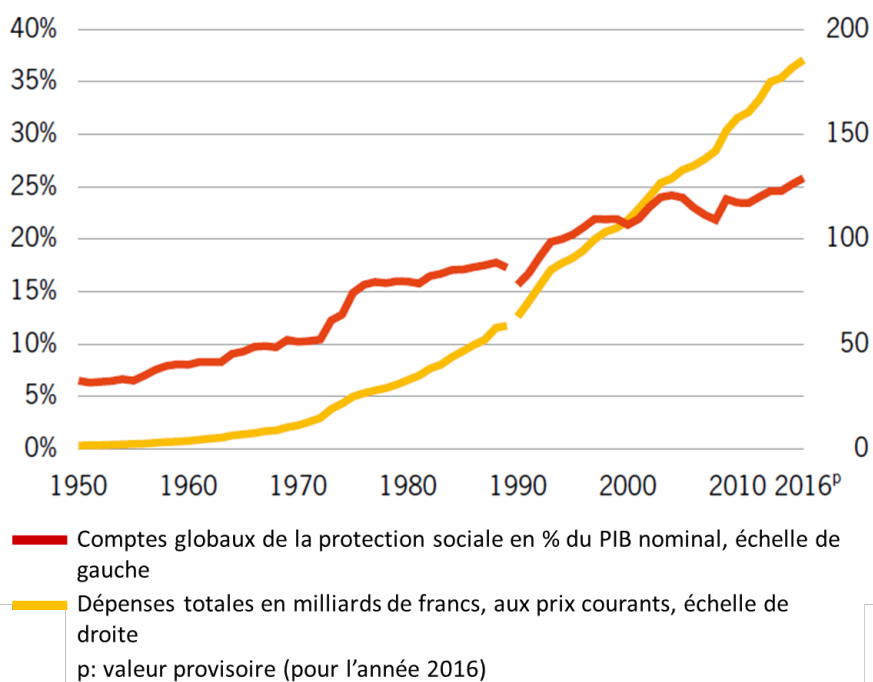
Le principe du droit à l'aide en situation de détresse inscrit à l'art. 12 Cst. et les objectifs sociaux du Conseil fédéral sont des éléments fondamentaux du système suisse de sécurité sociale. Le système des assurances sociales comprend l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), le régime des allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG), l'assurance-chômage (AC), l'assurance-accidents (AA), l'assurance-maladie (AMal) et la prévoyance professionnelle (PP). Font également partie du système de sécurité sociale les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, les allocations familiales (AFam) et l'assurance militaire (AM).

Les assurances sociales et l'aide sociale, qui les complète et qui est accordée par les cantons, ont pour but d'alléger ou d'éviter les situations de détresse. Pour prévenir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité, la Suisse a mis en place le système dit des trois piliers. Le 1^{er} pilier (AVS/AI) est une assurance obligatoire pour tous; le 2^e pilier (prévoyance professionnelle) n'est obligatoire que pour les personnes exerçant une activité lucrative et à partir d'un revenu donné; le 3^e pilier, enfin, est facultatif et privé, mais l'État l'encourage au moyen d'allègements fiscaux.

Les dépenses de sécurité sociale ont acquis au fil des ans, et pas uniquement en Suisse, une importance économique considérable. Mesurée en taux des prestations sociales⁷, la part des prestations sociales (y compris les prestations de réinsertion) au produit intérieur brut se chiffre à 25 % et a donc presque quadruplé depuis 1950, où elle était de 6,5 %. Les prestations des assurances sociales, et la prévoyance vieillesse en particulier, en constituent la majeure partie.

⁷ Le taux des prestations sociales est le rapport entre les prestations sociales et le produit intérieur brut (PIB).

Protection sociale: dépenses totales sur le long terme

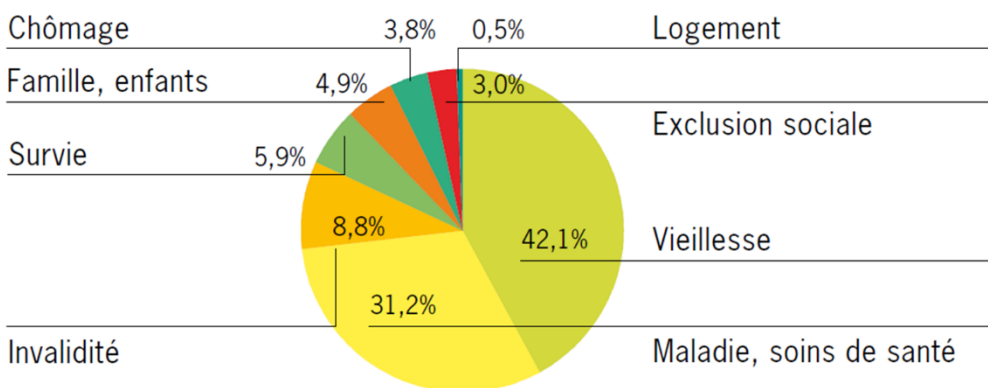


Source: OFS, Panorama «Protection sociale», mars 2019, p. 1 (explications légèrement adaptées par l'OFAS)

La répartition des prestations sociales illustrée ci-après indique très clairement que l'essentiel du poids de la sécurité sociale consiste dans la prévoyance vieillesse et la prévention des situations de détresse dues à la maladie, aux accidents ou à l'invalidité, ainsi que dans l'encouragement de la réinsertion. Vieillesse, maladie et invalidité sont à l'origine de plus de 80 % des prestations. Celles destinées aux chômeurs sont étroitement liées aux variations de la conjoncture et représentaient 3,8 % en 2016. Celles qui visent à prévenir l'exclusion sociale (aide sociale surtout) restent relativement stables, à un niveau bas (3 %).

Prestations sociales par fonctions, en 2016^p

En % des prestations sociales

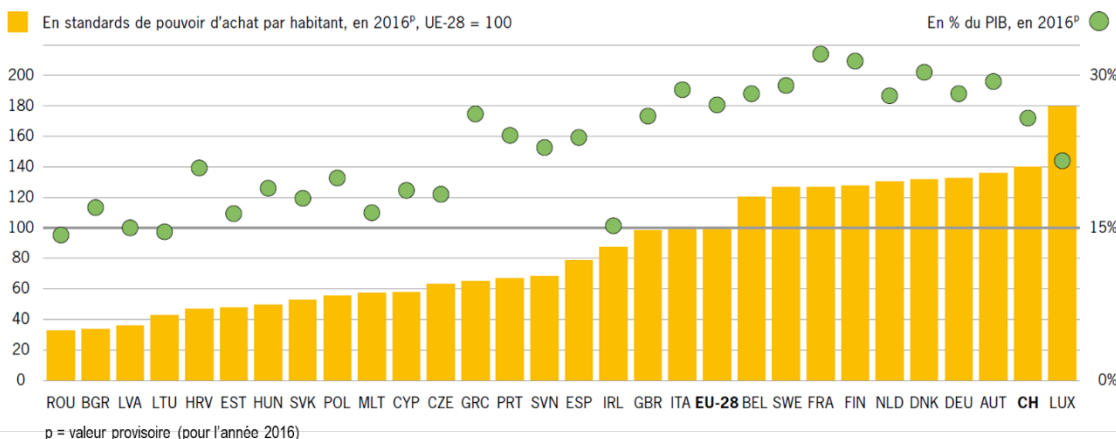


p = valeur provisoire (pour l'année 2016)

Source: OFS, Panorama «Protection sociale», mars 2019, p. 2

En comparaison internationale, la Suisse, avec un taux des prestations sociales de 25 % du PIB, se situe dans le gros du peloton des pays d'Europe occidentale et septentrionale. La Suisse se classe désormais au deuxième rang des pays européens après le Luxembourg en ce qui concerne les dépenses par habitant ajustées au pouvoir d'achat (voir graphique suivant).

Dépenses pour la protection sociale, comparaison européenne



Source: OFS, Panorama «Protection sociale», mars 2019, p. 3

2.2 Rétrospective 2017–2020

Depuis plus de dix ans, le secteur Recherche et évaluation rédige un rapport annuel qui rend compte des activités de recherche de l'OFAS. Ce rapport recense tous les projets en cours et ceux qui ont été achevés durant la période considérée, tout en offrant un aperçu des autres activités, notamment des manifestations organisées pour favoriser le transfert des connaissances. ARAMIS, le système d'information sur les projets de recherche et d'évaluation de l'administration fédérale, renseigne sur toutes les activités de recherche en cours ou ayant fait l'objet de publications et contient des liens permettant d'accéder directement à ces publications.

Les pages qui suivent offrent une vue d'ensemble des principaux résultats obtenus et des connaissances acquises grâce aux travaux menés dans les différents domaines de recherche de l'OFAS. Cette vue d'ensemble illustre non seulement la nécessité de la recherche pour rendre disponibles des connaissances de base, mais aussi pour en acquérir de nouvelles. En effet, ce sont souvent les études de faisabilité ou des états des lieux globaux qui permettent de poser des questions plus précises en vue de réaliser des recherches approfondies ou des projets d'évaluation plus poussés.

Près de 70 projets de recherche ont été réalisés durant la période FRI de 2017 à 2020 et leurs résultats ont pour la plupart été publiés dans la collection «Aspects de la sécurité sociale»⁸. Environ 20 % des travaux ont concerné la prévoyance vieillesse et la prévoyance professionnelle, 20 % l'assurance-invalidité et plus de 50 % le domaine Famille, générations et société. Un autre

⁸ Rapports de recherche, OFAS: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.html>; certains projets de recherche se poursuivent jusqu'en 2021.

champ d'activités prioritaire qui a donné lieu à plus de dix projets était le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, réalisé de 2014 à 2018. Il se poursuit jusqu'en 2024 sous la forme d'une plateforme nationale contre la pauvreté.

Nouvelle base de données WiSiER

Un projet particulier a permis de créer une base de données concernant la situation économique des personnes en âge de travailler et à l'âge de la retraite (WiSiER)⁹. Afin d'y intégrer les chiffres disponibles les plus récents, l'OFAS a conclu des accords avec onze cantons qui lui ont fourni les données fiscales sur une période de cinq ans¹⁰. Toutes ces données ont été harmonisées et, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et la Centrale de compensation, appariées avec des données provenant d'autres registres et enquêtes.

Cette nouvelle base de données permet non seulement d'actualiser les études réalisées par l'OFAS de 2005 à 2012 sur la situation économique de plusieurs groupes de population (personnes exerçant une activité lucrative, bénéficiaires de rente AVS/AI, veufs et veuves), mais encore de les approfondir en exploitant des sources de données supplémentaires comme la statistique du chômage, la statistique de l'aide sociale, le registre de la population (STATPOP) et le relevé structurel. La base de données permet en outre d'examiner l'influence économique d'événements tels que l'invalidité, le chômage, le divorce, la naissance d'un enfant ou l'efficacité des systèmes de sécurité sociale au regard de différents groupes vulnérables comme les familles monoparentales, les bénéficiaires de l'aide sociale ou les travailleurs âgés arrivés en fin de droit dans l'assurance-chômage.

Prévoyance vieillesse

La première étude exploitant la base de données WiSiER a été réalisée en réponse à un postulat de la Commission de la sécurité et de la santé publique (16.3910) qui demandait une analyse de la situation financière des bénéficiaires d'une rente du 1^{er} pilier (AVS/AI) ayant droit à une rente pour enfant¹¹. Il en ressort que les rentes pour enfant remplissent leur but, puisque la situation économique des unités assistées¹² incluant des enfants mineurs ou âgés de moins de 24 ans et donnant droit à une rente pour enfant est comparable à celle des unités assistées qui n'ont pas droit à une rente pour enfant.

Une deuxième étude utilisant la base de données WiSiER porte sur les différentes formes du passage à la retraite et sur les facteurs qui le déterminent¹³. La transition entre la vie active et la retraite peut se dérouler de manières très différentes et dépend de facteurs institutionnels, personnels et microéconomiques. Elle peut se faire progressivement (réduction du taux

⁹ [Wanner \(2019\)](#).

¹⁰ OFAS, WiSiER: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungsbereiche/WiSiER.html>.

¹¹ [Guggisberg et al. \(2019\)](#)

¹² Une unité de soutien «est composée de l'enfant, du ou de la bénéficiaire de la rente pour enfant et du second parent, pour autant que celui-ci ne réside pas à l'étranger ou ne soit pas décédé. Si le père et la mère ne vivent pas dans le même ménage, le nouveau ou la nouvelle partenaire éventuel/le est aussi considéré/e comme faisant partie de l'unité de soutien. Si le second parent vit à l'étranger ou est décédé, l'unité de soutien comprend l'enfant et le ou la bénéficiaire de la rente pour enfant, ainsi que, le cas échéant, le nouveau ou la nouvelle partenaire.» Guggisberg et al., S. VIII (2019, Numéro du rapport 5/19)

¹³ «Passage à la retraite: Parcours et déterminants», début du projet au printemps 2020.

d'occupation combinée à la perception d'une rente) ou d'un coup, à l'âge ordinaire de la retraite, à une date antérieure (avec perception anticipée de la rente) ou postérieure (avec ajournement de la rente). Ces différentes formes de transition peuvent être le résultat d'un choix délibéré ou de facteurs sur lesquels la personne concernée n'a pas de prise. Il est donc nécessaire de savoir qui part à la retraite, à quel moment et pour quelles raisons, si l'on entend comprendre l'évolution du passage à la retraite, identifier un potentiel d'amélioration et prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent.

Dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires (PC), qui devrait entrer en vigueur en 2021, la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-N) a préconisé la création d'un poste de dépenses destiné à couvrir les coûts dus au logement encadré. Une étude a été réalisée pour analyser, au moyen de deux cas de figure et sur la base d'une modélisation, quels seraient les coûts prévisibles de l'une ou l'autre forme de logement pour les personnes âgées¹⁴. Il en ressort que, par rapport au maintien à domicile, le coût global du logement encadré reste néanmoins plus élevé, même s'il est inférieur aux coûts d'un séjour dans un home.

Un autre point fort de la recherche en matière de prévoyance professionnelle, qui avait pour point de départ la réforme des PC, est la situation de prévoyance des indépendants. Trois études ont fourni des bases scientifiques à ce sujet. D'une part, ils ont étudié comment les travailleurs indépendants qui réussissent à long terme peuvent se constituer une prévoyance vieillesse adéquate. D'autre part, ils ont examiné la situation de prévoyance des personnes ayant une phase d'activité indépendante courte, tardive ou moins réussie¹⁵.

Une demande souvent formulée est de rendre plus comparables les institutions de prévoyance du 2^e pilier en publiant, par exemple, des indicateurs spécifiques. Une étude de faisabilité a montré que, s'il était possible de définir un ensemble d'indicateurs adéquats, son application pratique serait très complexe. En effet, les indicateurs devraient être à même de tenir compte des spécificités de chaque institution de prévoyance tout en traitant de manière uniforme les aspects communs. Une autre condition qui devrait être remplie est que l'ensemble des institutions de prévoyance calculent et publient systématiquement les indicateurs sélectionnés¹⁶.

Assurance invalidité

Les travaux de recherche et d'évaluation dans le domaine de l'AI ont été effectués dans le cadre du *Programme de recherche sur l'assurance-invalidité*¹⁷. Quatre axes de recherche peuvent être distingués. Le premier axe a porté sur l'évaluation de **mesures spécifiques et de processus** de l'AI. Il s'agit notamment de l'évaluation de la contribution d'assistance, mesure qui a été introduite en 2012 et dont le mandat d'évaluation a été renouvelé et a donné lieu à différents rapports intermédiaires publiés. Le rapport final du premier mandat¹⁸ montre que la demande

¹⁴ [Bannwart et al. \(2018\)](#).

¹⁵ «Situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle» et «Situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle. Etude sur la base des données fiscales du canton de Berne 2002–2012», projets encore en cours au printemps 2020, sur la base du document de réflexion «Typologies concernant la situation des travailleurs indépendants en matière de prévoyance professionnelle».

¹⁶ [Reichlin et al. \(2017\)](#).

¹⁷ Programmes de recherche sur l'assurance invalidité (PR-AI): <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungsbereiche/programmes-de-recherche-sur-lassurance-invalidite-pr-ai-.html>

¹⁸ [Guggisberg et al. \(2017\)](#).

pour cette prestation reste inférieure aux prévisions puisqu'elle s'élevait à 2171 bénéficiaires à la fin de l'année 2016 au lieu des 3000 attendus. Le nombre de bénéficiaires continue cependant d'augmenter. Les résultats de l'étude confirment la satisfaction généralement très élevée à l'égard de la contribution d'assistance concernant ses effets sur la qualité de vie, la situation en matière de soins et l'autonomie. Une nette majorité des personnes interrogées estime que la contribution d'assistance a aussi permis de réduire la charge pesant sur leur famille et leur entourage, même si cette charge reste importante dans bon nombre de cas. L'évaluation montre aussi que l'intensité moyenne du soutien par cas est plus élevée que prévu, ce qui a une incidence négative sur les coûts. Une deuxième étude relevant du premier axe concerne l'évaluation des mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle¹⁹ qui avait, elle, une visée prospective devant permettre d'optimiser cette mesure dans le cadre du Développement continu de l'AI. Les processus plus larges concernant l'AI ont également été abordés sous l'angle de l'analyse du profil de formation des experts médicaux mandatés par les offices AI²⁰ ainsi que sous l'angle des conditions émises à l'octroi de prestations dans le cadre de l'obligation de réduire le dommage²¹. L'analyse du profil des experts médicaux était pertinente pour le débat public, où la légitimité de ces expertises est parfois remise en cause. L'étude a notamment montré que les offices AI ont mandaté 16 800 expertises en 2016, majoritairement monodisciplinaires (48%) et plus rarement polydisciplinaires (34%) et bidisciplinaires (18%). Environ 2300 experts ont reçu des mandats de 23 offices AI. Les experts ont différents profils de formation, la plus fréquente étant une formation en psychiatrie/psychothérapie. Les formations en médecine d'assurance sont également très répandues, en particulier le certificat du Swiss Insurance Medicine (SIM). L'intensité de l'activité d'expertise est très variable pour les médecins concernés.

Le deuxième axe concerne les **assurés**, qui ont fait l'objet de deux recherches. Il s'agit de l'analyse de leur situation économique²², qui devait actualiser les résultats d'une première étude publiée en 2011 en se basant notamment sur les nouvelles données fiscales (WiSiER). Par ailleurs, une vaste étude s'est concentrée sur l'avis des assurés au sujet du processus de réadaptation dans l'AI²³. Cette étude montre que les bénéficiaires de mesures de l'AI présentent des handicaps généralement lourds et souvent chroniques avant de se décider à déposer une demande AI. Un accompagnement professionnel mettant l'accent sur la relation et les impliquant personnellement, ainsi que des mesures de réadaptation professionnelle ciblées et fondées, ont eu pour eux une importance capitale. Un cinquième des personnes sondées – plus particulièrement les assurés pour qui aucune réunion n'a été organisée entre AI, médecin et, le cas échéant, employeur – estiment que les mesures ont aggravé leurs problèmes de santé. La réussite de la réadaptation est remarquable chez les assurés présentant des troubles musculo-squelettiques (45 %), mais faible chez les personnes atteintes de troubles psychiques (25 %). Les raisons de ces échecs tiennent aux limitations fonctionnelles propres à ces malades ainsi qu'à la procédure elle-même.

Le troisième axe concerne l'évaluation de **bonnes pratiques** existant au niveau cantonal et pouvant être diffusées dans d'autres cantons. Ces évaluations ont été discutées dans le cadre de la Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché

¹⁹ «Évaluation des mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle», projet encore en cours au printemps 2020.

²⁰ [Laubereau et al. \(2018\)](#).

²¹ [Bolliger et al. \(2020\)](#).

²² «Évolution de la situation économique des rentiers AI», projet encore en cours au printemps 2020.

²³ [Baer et al. \(2018\)](#).

du travail²⁴. Il s'agit de l'évaluation de l'accord paritaire genevois²⁵ constitué en 2009 dans la branche du bâtiment par les partenaires sociaux, l'office AI, la SUVA et des assurances collectives d'indemnités journalières pour (ré)intégrer des personnes malades ou victimes d'un accident. Cette évaluation a souligné les effets positifs du dispositif, tant du point de vue du processus (accélération) que des résultats (plus de réadaptation, moins de rentes). De même, l'évaluation des *formazioni brevi*²⁶ mises en place par l'office AI du Tessin a montré tout le potentiel de cette mesure innovante. Ce dispositif créé à la suite du constat que certains assurés constatent que certaines personnes assurées ne remplissaient pas les exigences liées aux formations normalement octroyées dans le cadre des reclassements alors qu'ils pouvaient tirer parti de formations de plus brève durée et axées sur la pratique. Les *formazioni brevi* sont un dispositif de formation duale orienté vers les besoins du marché du travail et visant l'acquisition de compétences nécessaires à l'exercice d'un nouveau métier. Elles élargissent la palette des formations professionnelles pouvant être financées par l'AI en créant de nouveaux profils professionnels et permettent à un groupe cible particulier (adultes d'âge moyen ou avancé expérimentés, faiblement qualifiés et ne disposant pas des aptitudes nécessaires pour suivre un parcours de formation classique) de maintenir ou de retrouver un emploi après un accident ou une maladie.

Enfin, plusieurs études ont porté sur **le contexte plus large d'intervention de l'AI et les interfaces avec d'autres acteurs**. Il s'agit donc de thèmes qui concernent l'AI mais où elle ne représente qu'un acteur parmi d'autres, intervenant parfois à la fin du processus. Quatre études peuvent être mentionnées dans ce contexte, qui touchent des sujets très divers. La première concerne les offres et dispositifs de transition I mis en œuvre dans les cantons qui se focalise sur le groupe cible des jeunes atteints dans leur santé²⁷. Les résultats montrent qu'une prise en charge précoce par les offices AI peut être déterminante pour soutenir efficacement les jeunes dans leur formation professionnelle. Dans ce contexte, l'étude identifie un potentiel d'intervention plus précoce pour 18.5% des jeunes de 16 à 24 ans. Concernant l'offre de transition I, les résultats montrent des lacunes, en particulier concernant les jeunes manquant de motivation ou souffrant de graves problèmes psychiques, qui auraient besoin de journées structurées et d'un accompagnement soutenu. Une autre étude a porté sur les offres de logement pour les personnes en situation de handicap²⁸. Elle montre que les offres dans ce domaine sont très variées, allant du logement autonome avec aide à domicile au séjour permanent dans un home en passant par diverses formes de logement protégé. On observe le développement d'offres de logement plus autonomes, cette évolution étant cohérente avec la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées qui met l'accent sur l'autonomie, la liberté de choix et la participation à la vie sociale. Concernant les personnes touchant une prestation de l'AI et bénéficiant d'un soutien au logement, on constate une augmentation de la proportion vivant à domicile: de 46,3 % en 2011 à 49 % en 2017. Le rapport a donné lieu à une série de recommandations aux cantons, à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), aux fournisseurs d'offres de logement, aux organisations d'aide aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'OFAS. La troisième recherche réalisée dans ce cadre portait sur

²⁴ Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/grundlagen-gesetze/arbeitsmarktintegration/nationale-konferenz.html>

²⁵ [Flamand-Lew et al. \(2017\)](#).

²⁶ [Greppi et al. \(2017\)](#).

²⁷ [Schmidlin et al. \(2017\)](#).

²⁸ [Fritschi et al. \(2019\)](#).

les interactions entre l'assurance-chômage, l'AI et l'aide sociale²⁹. Avec le renforcement des objectifs de réadaptation de l'AI intervenu dans le cadre de la 4^e et de la 5^e révision LAI, ainsi que de la révision 6a, le nombre de nouvelles rentes octroyées par l'AI a sensiblement diminué tandis que le volume des autres prestations de l'assurance a augmenté. Ces changements ont régulièrement suscité des questions concernant un éventuel transfert des coûts de l'AI à l'aide sociale. Cette étude apporte ainsi un éclairage à cette question importante. Enfin, une étude a examiné l'efficacité de diverses méthodes d'intervention précoce intensive en thérapie comportementale qui ont été développées pour le traitement de l'autisme infantile³⁰.

Famille, générations et société

La politique de l'enfance et de la jeunesse, d'une part, et la politique familiale, d'autre part, ont été au centre de la dernière période de recherche.

Une première étude a examiné l'octroi par la Confédération d'aides financières en faveur des programmes cantonaux³¹. Elle a montré que, comme prévu, l'aide financière temporaire dans les cantons participants jusqu'à présent a donné des impulsions dans la promotion du développement conceptuel et la création d'offres concrètes, renforçant ainsi la protection, la promotion et la participation des enfants et des jeunes.

L'ensemble de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) a également fait l'objet de recherches départementales. Comme l'avait demandé le Conseil fédéral, elle a été évaluée cinq ans après son entrée en vigueur. Le mandat a consisté à évaluer l'adéquation, l'efficacité et l'économicité de la loi pour ce qui est de sa conception et de son application, des prestations fédérales, des effets à court et moyen termes et de la réalisation des objectifs à long terme³². Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation de la LEEJ sont très positifs. Les acteurs de la politique de l'enfance et de la jeunesse se disent très satisfaits, tant de la loi que de son application. Les bases légales sont considérées comme allant dans le bon sens et sont appliquées correctement par l'OFAS. Les activités extrascolaires des enfants et des jeunes ont été développées, et l'échange d'informations et d'expériences entre la Confédération et les cantons s'est intensifié. Par ailleurs, le dialogue entre les services fédéraux a été structuré et renforcé. Malgré ces conclusions positives, l'évaluation relève un potentiel d'amélioration, formulé sous forme de neuf recommandations qui visent en particulier à simplifier le dépôt des demandes, à communiquer plus clairement les décisions en cas de refus d'une demande et à créer une documentation différenciée des groupes cibles touchés.

Les questions de politique familiale ont été nombreuses au cours de la dernière période de recherche. Un des thèmes prioritaires de la période de recherche considérée a concerné la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. À cet égard, un «Troisième rapport sur la situation des familles en Suisse» a été élaboré en réponse au postulat Meier-Schatz ([12.3144](#)). Il analyse les politiques familiales menées par les cantons sur la base des rapports, des lignes

²⁹ «Transferts entre l'aide sociale et les assurances sociales. Analyses actualisées des données AS-AI-AC», projet encore en cours au printemps 2020.

³⁰ [Liesen et al. \(2018\)](#).

³¹ [Bolliger et al. \(2017\)](#).

³² [Schär et al. \(2019\)](#).

directrices et des concepts qu'ils ont élaborés sur ce thème et compare ces documents avec les champs d'action du Conseil fédéral en matière de politique familiale³³.

Le rapport de recherche montre qu'il existe une forte convergence de vues entre la Confédération et les cantons dans les différents champs d'action, même si les priorités ne sont pas les mêmes. En principe, la Confédération et les cantons s'appuient sur une conception commune de la politique familiale. Selon cette conception, il faut, d'une part, créer les conditions permettant aux familles de remplir leurs tâches de manière adéquate et, d'autre part, apporter une aide et un soutien ciblés aux familles qui ne parviennent pas à le faire par leurs propres moyens. La mise en œuvre des mesures proposées dans les rapports nécessite une volonté politique dans les différents cantons. Ainsi, la lutte contre la pauvreté des familles est un sujet qui préoccupe depuis un certain temps déjà la Confédération et les cantons. Après l'échec de la tentative d'introduire des prestations complémentaires pour les familles à l'échelle fédérale, plusieurs cantons ont discuté de la possibilité de concrétiser cette mesure à l'échelon cantonal. Cette proposition n'a toutefois pu réunir une majorité politique que dans quelques cantons. Le renforcement des moyens permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle est une autre priorité tant pour la Confédération que pour les cantons. Les avis divergent cependant sur la façon d'atteindre cet objectif.

Un autre travail fondé sur le troisième rapport sur la situation des familles en Suisse recense et analyse les principaux changements et continuités dans la fondation d'une famille et dans les modèles de vie familiale. Si les dernières décennies ont été marquées par une évolution des formes de vie familiale, elles n'ont pas confirmé les prévisions qui annonçaient une dissolution de la famille. Il y a eu non seulement des changements, mais aussi des continuités. Les relations de couple et les familles, loin de disparaître, ont connu un certain regain de popularité ces derniers temps. Au sein d'une société urbaine et dynamique, les relations familiales revêtent une nouvelle signification. Dans un monde perçu comme incertain, les relations familiales et le soutien qu'elles offrent sont davantage prisés. En effet, les scénarios envisagés dans les années 1970 et 1980, qui prévoyaient un isolement progressif au sein de la société et le remplacement des familles nucléaires par des formes de vie communautaires, ne se sont pas réalisés.

Pour promouvoir le développement de la politique familiale, le rapport sur la situation des familles a été suivi d'un état des lieux des offres non monétaires d'accompagnement et de conseil destinées aux familles ainsi que des offres de formation des parents proposées par les organisations familiales d'utilité publique³⁴. Il fournit une vue systématique des nombreuses offres et s'interroge sur la nécessité d'une action concernant l'orientation des groupes cibles, la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des offres. Enfin, les aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants ont fait l'objet d'une évaluation. L'objectif consistait avant tout à vérifier, d'une part, les effets à long terme des aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants³⁵ et, d'autre part, la concordance entre l'offre en matière d'accueil extrafamilial des enfants et la demande³⁶.

³³ [Stutz et al. \(2017\)](https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/familienpolitik/grundlagen/familienbericht-2017.html) et contribution intégrée dans le chapitre 2 du Rapport sur les familles 2017 du Conseil fédéral: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/familienpolitik/grundlagen/familienbericht-2017.html>.

³⁴ «Prestations non financières d'accompagnement et de conseil destinées aux familles et offres de formation des parents», projet encore en cours au printemps 2020.

³⁵ [Walker et al. \(2017\)](#).

³⁶ [Bieri et al. \(2017\)](#).

Enfin, une des évaluations réalisées dans le cadre de cette thématique a concerné la réglementation dans le domaine des allocations familiales³⁷. Elle avait pour objectif d'établir les coûts que supportent les entreprises en raison des réglementations étatiques relatives aux allocations familiales, d'élaborer des propositions de simplifications concrètes et d'estimer les gains d'efficacité que pourraient générer des adaptations de fond et une restructuration du système des allocations familiales.

Conséquences sociales de la numérisation

La numérisation ne modifie pas seulement les exigences et les conditions de travail dans les branches et les professions existantes. La flexibilité du télétravail quant au lieu et aux horaires de travail offre des perspectives inédites pour mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale ou pour intégrer sur le marché du travail des personnes présentant un handicap physique ou mental. Il s'agit notamment des plateformes numériques qui créent également des relations de travail entièrement nouvelles, qui présentent les caractéristiques à la fois d'un emploi salarié traditionnel de durée indéterminée et d'une activité indépendante. La numérisation soulève néanmoins des questions concernant la garantie de la sécurité sociale. Une étude sur les modèles de travail innovants et la nécessité d'assouplir la législation des assurances sociales s'est intéressée à ces questions³⁸. Elle a permis, par des études de cas, de mettre en évidence la diversité des modèles d'emploi dans l'économie de plateformes et de les systématiser. Les entretiens menés avec des experts et des représentants des plateformes ont montré clairement que toutes les parties prenantes considéraient comme très urgente la clarification du statut du travail de plateforme. Une simplification des charges administratives serait également souhaitable.

Sécurité sociale des travailleurs âgés

Afin d'améliorer l'employabilité des seniors et d'encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène, le Conseil fédéral et les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur une série de mesures concernant le marché du travail. Dans le cadre de ces mesures, le Conseil fédéral a soumis au Parlement une proposition de prestation transitoire pour permettre un passage sûr à la retraite. Une étude a été réalisée pour examiner les conséquences économiques et sociales d'une telle prestation et la façon dont elle pourrait modifier les incitations au travail³⁹. Cette étude a montré qu'il était peu probable que la prestation transitoire amène une part économiquement significative d'employeurs à licencier davantage de salariés âgés ou de chômeurs âgés à faire moins d'efforts pour reprendre pied sur le marché du travail. Même s'il n'est pas possible d'exclure totalement la possibilité d'effets indésirables, ceux-ci resteraient très limités.

³⁷ [Perrez et al. \(2017\)](#).

³⁸ «Modèles d'affaire innovants et besoin d'un assouplissement du droit des assurances sociales», projet encore en cours au printemps 2020.

³⁹ [Rudin et al. \(2019\)](#).

Prévention et lutte contre la pauvreté

Le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018 a permis d'en savoir plus sur la pauvreté en Suisse, d'identifier de bonnes pratiques et de mettre en réseau les acteurs du domaine. L'OFAS a réalisé treize études dans le cadre de ce programme.

Il avait pour priorité, en plus d'une recherche fondamentale sur la relation entre pauvreté et endettement⁴⁰, l'amélioration des chances de formation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté. Un projet a identifié les facteurs et les interactions qui incitent les entreprises à encourager leurs employés adultes à accomplir une formation professionnelle⁴¹. D'autres études ont concerné les moyens qui permettent de favoriser l'accès au marché du travail de personnes quelque peu défavorisées, comme les jeunes et les jeunes adultes par exemple au moyen de systèmes d'aide pour la transition de l'école vers la formation professionnelle (secondaire II) puis vers le monde du travail⁴². Deux études fondamentales étaient consacrées à la situation de logement de la population concernée par la pauvreté: en l'occurrence, il est surtout difficile de garantir aux groupes à risque l'accès à un logement et de leur permettre de le conserver⁴³. La situation des familles pauvres a, quant à elle, fait l'objet de plusieurs études qui ont montré qu'il était particulièrement important et utile de renforcer le rôle des parents⁴⁴, de promouvoir les compétences des spécialistes sur le terrain et au sein d'organisations faïtières⁴⁵ ou encore de soutenir les communes, les cantons et les villes⁴⁶.

Sur la base de l'évaluation externe, le Conseil fédéral a tiré, en avril 2018, un bilan positif du programme⁴⁷. Il a constaté que les mesures prises et la collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes, les communes et les organisations de la société civile avaient fait leurs preuves. Compte tenu du taux de pauvreté et des changements structurels qui se poursuivent au sein de l'économie, le Conseil fédéral a néanmoins jugé que le problème restait grave et a accepté de maintenir son engagement. Lors d'une conférence nationale en septembre 2018, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont confirmé leur volonté de poursuivre leur collaboration active, de 2019 à 2024, dans le cadre d'une nouvelle Plateforme nationale contre la pauvreté.

Les deux premiers projets réalisés par la nouvelle plateforme se fondent sur les connaissances issues du programme national. Les personnes touchées par la pauvreté ont grandement besoin de conseils juridiques facilement accessibles. Une étude a donc examiné l'importance des services de conseil juridique et de médiation pour la protection juridique en ce qui concerne la position des personnes touchées par la pauvreté dans leurs contacts avec les autorités administratives de l'aide sociale⁴⁸. Un autre objectif majeur est la participation adéquate des personnes concernées aux projets visant à améliorer leur situation. Une étude a identifié des modèles prometteurs de participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté aux

⁴⁰ [Mattes et al. \(2017\)](#).

⁴¹ [Märki \(2017\)](#).

⁴² [Schmidlin et al. \(2018\)](#).

⁴³ [Althaus et al. \(2017\)](#) und [Beck et al. \(2018\)](#).

⁴⁴ [Réseau suisse d'accueil extrafamilial & Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté \[édit.\] \(2016\)](#), [Neuenschwander et al \(2016, Rapport 7/16\)](#) et [Neuenschwander et al. \(2016\)](#).

⁴⁵ [Meier Magistretti et al. \(2016\)](#).

⁴⁶ [Meier Magistretti et al. \(2017\)](#), [Stutz et al. \(2017\)](#) und [Dittmann et al. \(2016\)](#).

⁴⁷ [Marti et al. \(2018\)](#).

⁴⁸ «Conseil juridique et protection juridique des personnes touchées par la pauvreté», projet encore en cours au printemps 2020.

processus politiques de décision, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté⁴⁹.

L'aide sociale a des liens étroits avec le thème général de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi une étude a été consacrée à la question de savoir quelle proportion de la population recourt à des prestations financières de l'aide sociale à une ou plusieurs reprises, pendant une longue période ou même durant toute la vie⁵⁰. La prévalence⁵¹ du recours à l'aide sociale a été évaluée sur la base des données disponibles. Le rapport montre qu'entre 2011 et 2017, 6,1 % des personnes résidant en permanence en Suisse ont eu recours au moins une fois à l'aide sociale. Ce taux est deux fois plus élevé que celui enregistré sur une année. Les familles monoparentales présentent le taux d'aide sociale le plus élevé (26,2 %) et il existe un lien étroit entre niveau d'éducation et prévalence du recours à l'aide sociale.

Prévention de la violence

Une thématique assez récente dans le cadre de la sécurité sociale concerne la problématique de la violence et l'élaboration d'approches de prévention et d'intervention. Les recherches réalisées ont porté sur différentes thématiques, comme la violence contre les personnes âgées, la violence domestique et la mise en danger du bien de l'enfant, ainsi que la radicalisation des jeunes et les auteurs potentiels d'infractions pédosexuelles. Ainsi, une étude concernant le recours des professionnels de la santé à des mesures de détection précoce en cas de violence domestique ou de situations de mise en danger constate qu'il n'existe pas en Suisse, ni à l'étranger, de bonnes pratiques largement reconnues en matière de détection précoce des situations de mise en danger des enfants⁵². Un autre rapport présente de façon globale et structurée la thématique de la violence à l'égard des personnes âgées et formule des recommandations pour une meilleure prévention et protection⁵³. Une troisième étude s'intéresse aux projets de prévention menés en Suisse ou à l'étranger qui s'adressent aux auteurs potentiels d'infractions pédosexuelles. Elle examine l'efficacité attendue ou prouvée des mesures de ce type⁵⁴.

De l'automne 2017 à fin 2018, la plateforme nationale Jeunes et médias de l'OFAS a soutenu quatre projets pilotes organisés dans toute la Suisse qui visaient à développer des discours contre l'extrémisme et la radicalisation sur Internet à des fins de prévention. Les projets ont été réalisés en français, en allemand ou en italien et s'adressaient à des adolescents ou des jeunes adultes entre 12 et 25 ans. L'évaluation a montré que les discours élaborés dans le cadre des projets ont trouvé un certain écho, ont été généralement bien compris par les groupes cibles et ont contribué à promouvoir la tolérance. Aucun effet contre-productif n'a en outre été constaté⁵⁵. Une mise en œuvre prometteuse requiert la conjonction de plusieurs éléments: un concept clair, une attribution judicieuse des rôles et une bonne communication au sein de l'équipe de projet, des objectifs peu nombreux et réalistes, des compétences en gestion de projet et un réseau solide.

⁴⁹ [Chiapparini et al. \(2020\)](#).

⁵⁰ [Guggisberg et al. \(2020\)](#).

⁵¹ La prévalence indique le nombre de personnes bénéficiaires d'aide sociale dans une population déterminée.

⁵² [Krüger et al. \(2018\)](#).

⁵³ «Prévenir la violence sur les personnes âgées», projet encore en cours au printemps 2020.

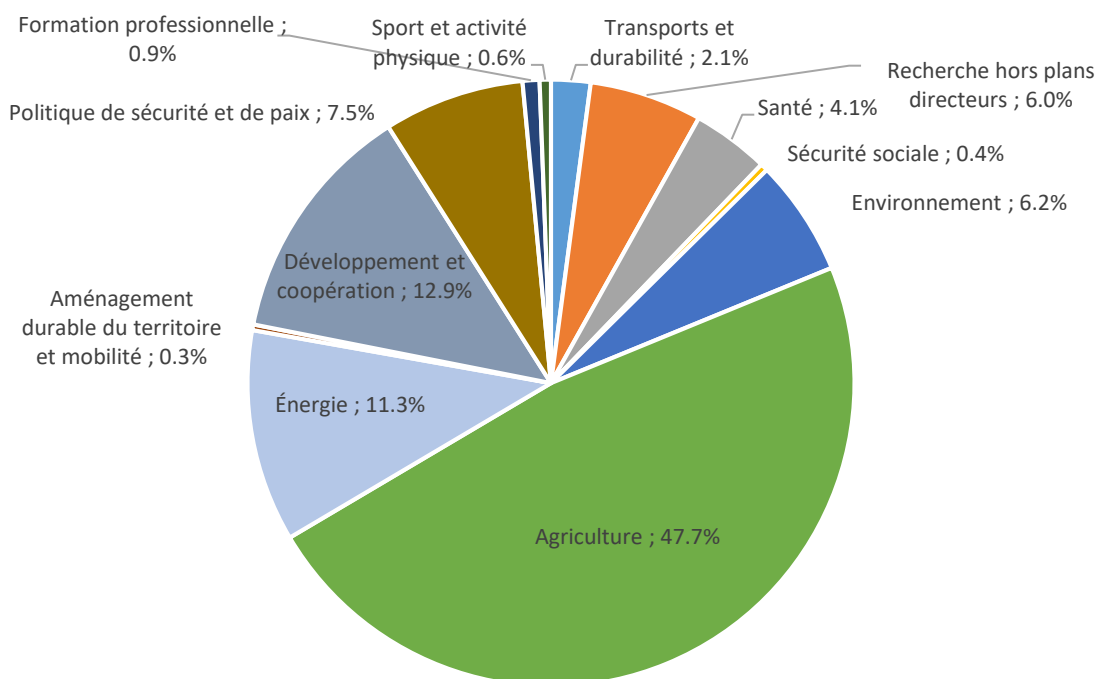
⁵⁴ «Offres de prévention destinées aux personnes éprouvant un attrait sexuel pour les enfants et effets de ces offres» (postulats Jositsch, [16.3644](#) et Rickli [16.3637](#)), projet encore en cours au printemps 2020.

⁵⁵ [Baier et al. \(2019\)](#).

2.3 Financement

Le SEFRI établit régulièrement une vue d'ensemble de la répartition des fonds alloués par la Confédération pour les recherches menées dans onze domaines politiques⁵⁶. La part consacrée à la sécurité sociale (0,4 %) est modeste au vu de l'importance économique et sociale de ce domaine (cf. graphique, état en 2018). Après avoir légèrement augmenté (0,7 % en 2014), cette part est retombée au niveau de 2012.

Répartition des fonds alloués à la recherche (env. 308 millions de francs) dans les différents domaines politiques



Source: SEFRI, 2018

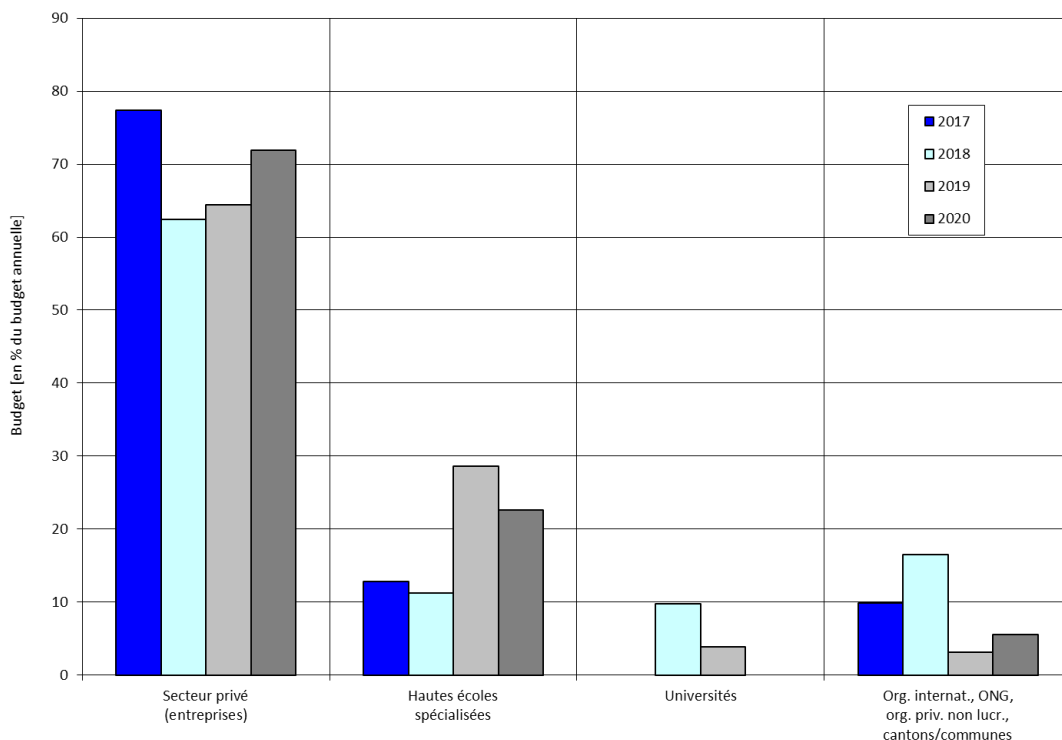
Ces données reposent sur les indications fournies par les offices fédéraux qui ont réalisé des projets de recherche et d'évaluation ayant un rapport avec le domaine de la sécurité sociale. Outre l'OFAS, ce sont surtout, si l'on considère le montant des fonds alloués, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le SECO, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Office fédéral du logement (OFL).

Les activités de recherche dans le domaine de la sécurité sociale peuvent aussi être financées par d'autres sources qui sont sans lien avec l'administration fédérale et n'apparaissent donc pas dans cette vue d'ensemble. Des cantons, des universités, des hautes écoles spécialisées et d'autres institutions publiques ou privées fournissent des fonds pour financer des projets de recherche en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts. Ces fonds sont attribués en règle générale exclusivement à des projets précis et ne sont pas recensés de façon systématique.

⁵⁶ La recherche de l'administration fédérale en quelques chiffres: <https://www.ressortforschung.admin.ch/rsf/fr/home/dokumentation/zahlen-und-fakten.html>

Le budget de la recherche à l'OFAS finance uniquement des projets de recherche et d'évaluation dans le domaine de la sécurité sociale. Si les mandats sont majoritairement confiés à des instituts de recherche privés, les hautes écoles spécialisées et les universités en réalisent néanmoins un tiers environ. Certains mandats sont aussi remplis conjointement par un institut privé et un institut universitaire ou rattaché à une haute école spécialisée. La coopération avec des organisations internationales passe généralement par des contributions liées à des projets spécifiques.

Répartition des fonds de la recherche à l'OFAS par catégorie de récipiendaires (2017–2020)



Source: ARAMIS, calculs de l'OFAS (budget 2020 engagé seulement en partie)

Le tableau ci-dessous récapitule par domaines thématiques les fonds alloués aux recherches menées par l'OFAS pour la période de 2017 à 2020.

Moyens consacrés par l'OFAS à la recherche de 2017 à 2020 (en milliers de francs)

Domaine	2017	2018	2019	2020*
Vieillesse et survivants / prévoyance	34	348	190	331
Invalidité / intégration	471	166	545	567
Enfance et jeunesse	75	175	105	155
Famille / conciliation famille-travail	368	-	83	37
Politique sociale en général / pauvreté	255	131	430	224

Domaine	2017	2018	2019	2020*
Total	1203	820	1353	1314*
Budget R+E	129	388	508	511
Lois spéciales / budgets des programmes	1074	432	845	803

Source: ARAMIS, calculs de l'OFAS

* Budget 2020 engagé seulement en partie.

Au total, l'OFAS a consacré environ 4,7 millions de francs aux activités de recherche et d'évaluation pour la période de 2017 à 2020. Outre les thématiques permanentes de l'OFAS, telles que la prévoyance vieillesse et survivants, l'invalidité et la (ré)insertion, la protection de l'enfance et de la jeunesse ainsi que la famille et la conciliation famille-travail, ce sont surtout deux programmes limités dans le temps qui ont pesé dans la balance: le Programme national de la prévention et de lutte contre la pauvreté (2014-2018) et la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (pour la période de 2017 à 2020).

Sur la période considérée, d'autres offices fédéraux ont mené des projets de recherche et d'évaluation ayant un rapport avec la sécurité sociale et les ont financés à hauteur de 3,2 millions de francs au total.

Autres moyens consacrés à la recherche dans le domaine de la sécurité sociale de 2017 à 2020 (en milliers de francs)

Service fédéral	Santé et invalidité	Politique sociale en général	Insertion professionnelle	Total
Secrétariat d'État à l'économie ⁵⁷		41	858	759
Office fédéral de l'agriculture		433		433
Office fédéral de la santé publique	151	1110		1261
Secrétariat d'État aux migrations		400		400
Office fédéral du logement		240		240
Total	151	2224	858	3233

Source: Informations des offices, cf. annexe 5 pour les détails

En additionnant le budget de recherche de l'OFAS et les dépenses des autres services fédéraux, on arrive à quelque 7,6 millions de francs pour les projets de recherche de la période de 2017 à 2020, soit environ 1,9 million en moyenne par an pour les projets d'évaluation et de recherche dans le domaine de la sécurité sociale. Ce montant, légèrement inférieur aux 2,4 millions de francs par an consacrés à la recherche pour la période de 2012 à 2016, correspond en gros à la moyenne de la période de 2008 à 2011.

⁵⁷ De nombreux projets de recherche du SECO ont été financés par le Fonds de l'AC (cf. annexe).

2.4 Défis pour la sécurité sociale

Pour la troisième fois consécutive, l'AVS et la prévoyance vieillesse figurent à la première place dans l'enquête annuelle du Baromètre des préoccupations de la population suisse⁵⁸. Alors que le chômage (et le chômage des jeunes) occupait encore la tête du classement en 2016, l'avenir du système de retraites semble avoir finalement trouvé sa place dans le débat public en 2017, année marquée par le rejet, à une courte majorité, de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Les médias publient régulièrement des articles et des analyses qui mettent en lumière certains aspects particuliers ou les défis principaux de la prévoyance vieillesse. La question du financement de ce système, avec les trois piliers qui le composent, occupe toujours une place de premier plan dans ces considérations.

Évolution démographique

Pour le 1^{er} pilier, le plus grand défi est l'évolution démographique. S'il faut évidemment s'en réjouir, l'augmentation de l'espérance de vie a aussi pour conséquence un allongement de la période de versement des prestations des assurances sociales. Lors de l'introduction de l'AVS en 1948, la durée moyenne de versement d'une rente AVS était d'environ treize ans; en 2020, elle atteindra 20 ans pour les hommes et 23 ans pour les femmes. Et cette tendance est orientée à la hausse. Sur la même période, le nombre moyen d'enfants par femme a chuté de 2,5 à 1,5. L'AVS, qui est financée par répartition, ressent les effets de ces deux évolutions parallèles de deux manières: d'un côté, ses dépenses ne cessent d'augmenter, tandis que, de l'autre, un nombre toujours plus réduit de personnes exerçant une activité lucrative doivent financer les rentes d'un nombre croissant de bénéficiaires, d'autant que les années à venir seront marquées par le départ à la retraite de nombreux baby-boomers. Grâce au projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) adopté en 2019, 2 milliards de francs supplémentaires, financés par des cotisations plus élevées des salariés et des employeurs, seront versés chaque année au fonds AVS à partir de 2020. Cela permettra d'équilibrer le rapport entre les dépenses et les recettes (résultat de répartition) pendant environ quatre ans. Le défi général du financement à long terme de l'AVS reste toutefois sans réponse. Le déséquilibre entre périodes de cotisation, niveaux de cotisation, âge de la retraite et durée de perception des prestations est trop important.

L'évolution démographique a également une incidence sur le 2^e pilier. Si, au moment de son départ à la retraite, l'assuré décide de convertir en une rente viagère le capital de vieillesse qu'il a constitué, ce dernier sera, pour des raisons purement actuarielles, épuisé après un certain nombre d'années. Avec le taux de conversion actuel de 6,8 %, c'est le cas après un peu moins de quinze ans. Les prestations qui sont versées à l'assuré au-delà de cette période doivent être financées sur les réserves des institutions de prévoyance ou sur les cotisations des assurés actifs.

⁵⁸ Baromètre des préoccupations du Credit Suisse 2019: <https://www.credit-suisse.com/about-us/fr/rapports-recherche/etudes-publications/barometre-des-preoccupations/centre-de-telechargement.html>.

Faible rendement du capital et taux d'intérêt négatifs

Un défi supplémentaire pour les trois piliers de la prévoyance vieillesse vient de la faiblesse du rendement du capital et des taux d'intérêt négatifs. Le rendement de la fortune dans le capital de vieillesse dans la prévoyance professionnelle a sensiblement diminué. La rémunération des obligations «sûres» de la Confédération est désormais négative. Les prévisions les plus récentes supposent que les taux d'intérêt resteront bas pendant un certain temps encore. Le «troisième cotisant» continuera donc de n'apporter qu'une maigre contribution au financement de la prévoyance vieillesse dans les années à venir, même si des rendements élevés peuvent être obtenus de temps à autre sur les marchés financiers. Ce constat s'applique également à la prévoyance individuelle dans le cadre du 3^e pilier. Les fonds qui ne sont pas placés ne rapportent qu'un intérêt minimal, les possibilités de placement sont généralement limitées et les rendements réalisés sont, au moins en partie, annulés par les frais administratifs des banques.

Opportunités et risques de la numérisation

À plusieurs égards, la numérisation sous ses différents aspects pose d'autres défis pour le système de sécurité sociale. Alors que plus de 90 % des ménages possèdent et utilisent régulièrement au moins un ordinateur, une connexion Internet et un téléphone portable, les opportunités et les risques associés à cette évolution sont perçus de façons très différentes et font l'objet d'un débat controversé.

Certes, le fait de pouvoir être joint presque partout et en tout temps – que ce soit au travail, en déplacement ou à la maison – offre une grande flexibilité pour l'organisation des heures et des lieux de travail, mais une telle flexibilité est aussi attendue de la part des travailleurs. Les technologies et les dispositifs modernes peuvent, par exemple, permettre à des personnes atteintes dans leur santé physique d'exercer une activité lucrative, tandis que le télétravail offre de nouvelles possibilités de concilier travail, vie de famille, formation et activités privées. Dans le même temps, les technologies numériques peuvent rendre certaines activités superflues, modifier ou renouveler profondément certaines branches ou professions et en faire apparaître de nouvelles. Ces transformations s'accompagnent de nouvelles exigences en matière de formation scolaire et professionnelle. Elles requièrent aussi une disposition accrue à se former tout au long de la vie active.

Comme les prestations du système de sécurité sociale sont financées par les cotisations des assurés, les cotisations des entreprises et les recettes fiscales, il est important de suivre de près l'évolution du marché du travail. Le développement de nouveaux marchés du travail «numériques» en marge du monde du travail «analogique» et du système de sécurité sociale «traditionnel» offre de nouvelles possibilités de revenus et de gains aux personnes et aux entreprises concernées. Il est néanmoins nécessaire de clarifier comment l'assujettissement à l'impôt et la protection sociale de ces nouvelles formes de travail peuvent être garantis. Trouver un équilibre entre les opportunités et les risques que représentent ces évolutions pour les assurés, d'une part, et le développement de nouveaux modèles d'assurance pour le financement à long terme de la sécurité sociale, d'autre part, est une tâche d'une grande ampleur.

Enfin, les technologies numériques offrent aussi de nouvelles possibilités pour la mise en œuvre et la surveillance des assurances sociales. Elles devraient apporter une série de simplifications et d'améliorations, non seulement grâce à une plus grande efficacité de l'échange de données, mais aussi grâce à de nouvelles applications qui, par exemple, permettent de consulter directement sa situation individuelle de prévoyance, de la même façon qu'il est possible de consulter le solde de son compte bancaire depuis son téléphone portable. Alors que de telles applications sont déjà disponibles dans certains pays, comme au Danemark, en Suède ou en Estonie, des obstacles importants entravent leur création en Suisse, notamment en raison de la complexité du système des trois piliers et d'exigences justifiées en matière de sécurité et de protection des données.

Évolution des parcours professionnels et des projets de vie

Le parcours type, qui est surtout celui des hommes, se caractérise par l'exercice ininterrompu d'une activité lucrative de la fin de la période de formation jusqu'à l'âge de la retraite, ce qui permet généralement de garantir une protection sociale suffisante pour l'ensemble du ménage familial. Si ce modèle est de plus en plus remplacé par de nouvelles formes de vie en commun, de division du travail au sein du couple et d'activité lucrative, il continue de déterminer les possibilités de cotiser au système de sécurité sociale et d'acquérir des droits à des prestations, et influence donc toujours la réalisation de nouveaux projets de vie. Les personnes qui vivent seules ou qui élèvent seules des enfants, et dont les parcours professionnels présentent souvent des interruptions prolongées ou de longues périodes de travail à temps partiel avec un faible taux d'occupation, ne bénéficient pas toujours d'une couverture sociale suffisante. Les jeunes générations montrent néanmoins une propension ou une volonté accrue à pouvoir alterner des phases de travail intense en Suisse ou à l'étranger et des périodes leur laissant plus de temps à consacrer à la vie de famille, à une formation complémentaire ou à des voyages. Une étude de l'OFAS examine également si et sous quelle forme les indépendants se constituent une prévoyance retraite suffisante⁵⁹.

Dans le système actuel de sécurité sociale, l'insertion et la réinsertion sur le marché du travail jouent un rôle clé, qu'il s'agisse de faciliter la transition des jeunes vers une formation au terme de leur scolarité, puis vers une place sur le marché du travail, ou qu'il s'agisse de permettre à des personnes aux capacités de gains réduites de retrouver une activité lucrative adaptée après une maladie ou un accident. Les relations familiales moins stables et la diversité croissante des projets de vie modifient les exigences d'une intégration réussie sur le marché du travail. La valeur de l'assistance que les parents apportent à leurs enfants ou que des personnes fournissent à leurs proches ou à leurs parents âgés fait l'objet d'une attention et d'une reconnaissance croissantes. L'instauration d'un congé de paternité ou l'octroi de jours de congé pour organiser la prise en charge d'enfants gravement malades ou de parents âgés sont des mesures en cours de discussion pour répondre à ces demandes croissantes.

Le Baromètre des préoccupations interroge la population suisse non seulement sur ses inquiétudes, mais aussi sur les principales caractéristiques de l'identité du pays. Les trois quarts des personnes interrogées considèrent que «la baisse de capacité des milieux politiques à

⁵⁹ «Situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle», projet encore en cours au printemps 2020.

trouver des solutions soutenables» constitue la première menace pour l'identité suisse⁶⁰. Les transformations de la société et du marché du travail correspondent à des évolutions lentes plus qu'à des bouleversements soudains. Néanmoins, les adaptations du système de sécurité sociale requièrent souvent beaucoup de temps, car elles supposent de trouver un équilibre entre tous les intérêts en présence et de garantir un financement suffisant. L'identification d'un tel équilibre sur la question du financement à long terme de la prévoyance vieillesse est attendue depuis longtemps. Or, à l'exception de l'augmentation des cotisations dans le cadre du projet RFFA, tous les plans de réforme proposés jusqu'ici dans ce domaine ont échoué. Tant qu'aucune solution commune ne sera trouvée, l'AVS et la prévoyance vieillesse resteront encore longtemps en tête des préoccupations de la population suisse.

⁶⁰ Baromètre des préoccupations du Credit Suisse 2019: <https://www.credit-suisse.com/about-us/fr/rapports-recherche/etudes-publications/barometre-des-preoccupations/centre-de-telechargement.html>.

3. PRIORITÉS ET THÈMES DE RECHERCHE POUR 2021 À 2024

Comme jusqu'ici, la planification de la recherche à l'OFAS dans le domaine de la sécurité sociale⁶¹ suit un rythme annuel, avec des adaptations en cours d'année; elle est aussi dictée par des programmes pluriannuels de recherche financés sur la base de lois spéciales. En font partie, pour les quatre prochaines années, la suite du programme de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI) ainsi que les activités de recherche lancées et réalisées dans le cadre de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2019–2024). On peut également supposer que la crise de la corona et les nombreuses mesures pour faire face à ses conséquences économiques et sociales feront l'objet de projets de recherche et d'évaluation.

Comme on l'a vu au chapitre précédent, la recherche de solutions pour financer à long terme la prévoyance vieillesse, l'évolution sur le marché financier et sur le marché du travail, la numérisation, mais aussi les transformations silencieuses de la société, font partie des enjeux cruciaux de la sécurité sociale.

Plus que jamais, la recherche est appelée à fournir des bases scientifiques au développement et à la construction de la politique, à les tester et à fournir autant que possible des preuves empiriques, en indiquant dans quels domaines ou pour quels groupes sociaux il est particulièrement urgent d'agir. Enfin, s'agissant des programmes pluriannuels et des travaux législatifs, et pour qu'il soit possible de rendre compte de façon adéquate et d'apporter la preuve des améliorations obtenues, la planification doit inclure l'évaluation, y compris l'étude de la faisabilité de celle-ci.

Avec la constitution de la base de données WiSiER⁶², l'OFAS a considérablement amélioré les conditions de réalisation d'études empiriques sur la situation économique de différents groupes de population. Les données ainsi rendues disponibles permettent en premier lieu d'actualiser les études de ce type réalisées entre 2008 et 2012⁶³. L'inclusion d'informations sur la composition des ménages et sur les structures familiales permet désormais de réaliser des analyses approfondies de la situation des ménages. Il est ainsi possible de réexaminer la situation économique d'une personne seule, élevant seule ses enfants ou veuve lorsque celle-ci vit en concubinage et que son ou sa partenaire contribue également au revenu du ménage, ou alors que le couple doit vivre avec un seul revenu.

Les données fiscales fournies par les cantons ont en outre été croisées avec les données de la statistique du chômage, de la statistique de l'aide sociale, du registre de la population et du relevé structurel. Le vaste pool de données ainsi constitué permet de ce fait d'étudier aussi l'impact d'événements spécifiques (par ex. divorce, naissance d'un enfant ou chômage) sur la situation économique d'une personne ou d'un ménage.

Une étude déjà lancée sur la base fournie par WiSiER porte sur la situation économique des personnes qui perçoivent une rente de l'assurance-invalidité. Dans la perspective d'une mise à jour et d'un approfondissement de la première étude (de 2006) sur ce groupe, la nouvelle étude met l'accent sur la comparaison entre le revenu précédant l'octroi de la rente et celui qui le suit,

⁶¹ Voir l'annexe A5 qui contient la planification de la recherche des autres offices dans le domaine de la sécurité sociale (p. ex.: <https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wohnungspolitik/forschung/forschungsprogramm.html>); l'OFSP établit son propre plan directeur de recherche.

⁶² OFAS, WiSiER: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungsbereiche/WiSiER.html>.

⁶³ [Wanner et al. \(2008\)](#), [Wanner \(2012\)](#), [Wanner et al. \(2012; Rapport 3/12\)](#), [Wanner et al. \(2012; Rapport 5/12\)](#).

en considérant surtout la situation du ménage, mais aussi certaines caractéristiques sociodémographiques spécifiques.

Une autre étude lancée en 2020 porte sur les transitions entre les rentes (AVS). Son objectif est d'analyser les différentes formes que prennent ces transitions et leurs déterminants, et d'en dégager les effets sur la situation économique des personnes concernées. Elle prend également en considération la situation du couple ou du ménage, ainsi que l'anticipation ou l'ajournement éventuels des rentes des 1^{er} et 2^e piliers.

Financement à long terme de la sécurité sociale

Le financement de la prévoyance vieillesse à long terme est principalement concerné par les déséquilibres structurels entre années de cotisation et années de perception, ou entre l'avoir de vieillesse constitué et la somme des rentes versées. Grâce à la nouvelle base de données WiSiER, des informations à jour sur la situation économique des personnes avant et après leur arrivée à l'âge de la retraite pourront être traitées au cours de la prochaine période de recherche. Elles permettront de meilleures estimations des effets de projets de réforme concernant, par exemple, l'AVS. Enfin, l'idée d'adapter l'âge de la retraite suscite de vives controverses tant au sein de l'opinion publique que des milieux politiques. L'étude analysant les transitions entre les rentes devrait fournir des éléments utiles pour cette discussion⁶⁴.

Une autre question importante concerne les effets à long terme de l'immigration sur la sécurité sociale (par exemple AVS, AI, PC, APG, AC). Jusqu'à présent, seule une «approche statique» peut être adoptée avec la base de données existante. Il s'agit de montrer que les migrants employés versent des cotisations plus élevées à notre système de sécurité sociale que ce qu'ils ne perçoivent. Toutefois, cette perspective ne tient pas compte du fait que les cotisants d'aujourd'hui sont les futurs bénéficiaires des rentes.

Dans le 2^e pilier, l'importance des taux d'intérêt négatifs, mais aussi la manière dont les institutions de prévoyance y font face, seront étudiées ces prochaines années. Le résultat de la consultation sur l'actuelle proposition de réforme de la prévoyance professionnelle par les syndicats et l'Union patronale suisse, qui prévoit une réduction du taux de conversion, une augmentation des bonifications de vieillesse et un supplément de rente, est ouvert. Cela mis à part, il sera intéressant d'étudier comment les changements observés dans les parcours professionnels, l'alternance entre phases d'exercice et de non-exercice d'une activité lucrative, les nouvelles formes, numériques, d'exercice d'une activité, mais aussi l'assouplissement du passage à la retraite, permettront encore une couverture suffisante du 2^e pilier.

Monitoring et analyse des sous-systèmes ainsi que de la situation des groupes vulnérables, y compris sous l'angle des effets pervers et des lacunes de prestations

La Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2019–2024) a été mise en place pour prendre le relais du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté (2014–2018). Elle sert, d'une part, aux échanges et à la mise en réseau entre les cantons, les villes et les communes, qu'elle soutient dans le développement de mesures visant à prévenir la

⁶⁴ «Passage à la retraite: Parcours et déterminants», début du projet au printemps 2020.

pauvreté. D'autre part, elle offre une vue d'ensemble des thèmes traités et des résultats obtenus par le programme, ainsi que des connaissances acquises et des publications qui en sont issues. La plateforme a trois champs d'action prioritaires dans lesquels d'autres activités et travaux de recherche devront être entrepris: l'amélioration des chances de formation, l'intégration sociale et professionnelle, et l'amélioration des conditions de vie des familles défavorisées. L'élément central en est l'inclusion et la participation des personnes touchées par la pauvreté, en vue de construire un environnement de vie positif et encourageant.

Les questions à étudier seront par exemple les moyens pour les enfants et les jeunes de sortir de l'aide sociale, et en particulier le soutien lors des transitions entre l'école et la formation professionnelle puis l'accès au marché du travail, ainsi que le développement de l'offre destinée à certains groupes cibles (par ex. les jeunes mères). S'agissant de l'amélioration de l'intégration sociale et professionnelle, une étude sera réalisée sur l'acquisition de compétences de base par les adultes. Il est prévu aussi d'étudier les moyens d'encourager la participation systématique des personnes touchées par la pauvreté pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le recours à la base de données WiSiER permettra, pour cette thématique aussi, la réalisation d'analyses approfondies, par exemple pour savoir quels groupes sociaux sont davantage menacés que d'autres par la pauvreté et quels en sont les motifs. Sous ce rapport, entre autres, les effets à long terme de l'immigration de main-d'œuvre peu qualifiée jouent un rôle. WiSiER permettra aussi d'étudier à l'échelle nationale quelles prestations de transfert réduisent efficacement le risque de pauvreté ou quelles prestations, par leur absence, produisent un risque (évitable) de pauvreté. En outre, des études spécifiques pourront être menées sur l'importance financière des prestations de transfert perçues, ou au contraire de l'absence (probable) de sollicitation de telles prestations, ainsi que sur des questions de répartition entre les ménages.

Une nouvelle priorité pour la recherche se présente avec les changements intervenus sur le marché du travail, qui se sont accélérés à la faveur de la numérisation. L'attribution d'activités au moyen de plateformes numériques ouvre de multiples possibilités de gain qui ne sont pas forcément reliées au système de sécurité sociale. Même si, d'après les premiers relevés statistiques, le volume de ces travaux transmis et parfois entièrement exécutés par voie numérique ne représente qu'un faible pourcentage, la question se pose de l'assujettissement obligatoire à l'assurance, mais aussi des possibilités d'assujettissement⁶⁵. Sur la base d'un vaste rapport du Conseil fédéral qui paraîtra à l'été 2020, des questions concrètes seront formulées concernant les moyens d'améliorer la sécurité sociale sur le marché numérique de l'emploi. En feront notamment partie des analyses portant sur la diffusion et les conséquences du cumul d'emplois, ainsi que la question de l'amélioration de la situation des indépendants en matière d'assurances.

⁶⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.gnpdetail.2020-0505.html>.

Évaluation des mesures prises et des modifications de lois

L'art. 170 Cst. prévoit que l'efficacité des mesures prises par la Confédération fasse régulièrement l'objet d'une évaluation. L'objectif est de vérifier l'efficacité du travail de l'administration fédérale, mais aussi de mieux prendre en compte l'économicité, l'efficacité et l'efficience des ressources publiques utilisées. L'analyse des effets d'une loi est aujourd'hui un instrument largement reconnu, qui offre la possibilité d'évaluer de façon transparente et fondée sur des preuves l'efficacité des textes de loi adoptés et, le cas échéant, d'apporter à temps les correctifs nécessaires, par exemple pour éliminer les effets indésirables.

Plusieurs évaluations sont déjà prévues pour la prochaine période de recherche. Ainsi, une première évaluation des nouveaux types d'aides financières dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants ainsi que la cinquième évaluation des aides financières à la création de nouvelles places d'accueil (financement incitatif) devraient être réalisées à partir de 2021. La conception d'une évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté commencera aussi en 2021.

La réforme «Développement continu de l'AI» prévoit une optimisation de la prise en charge de certains groupes cibles, en particulier les enfants, les jeunes et les assurés atteints dans leur santé psychique. L'application d'un système linéaire aux nouvelles rentes ainsi que le renforcement de la collaboration avec les employeurs et avec les médecins sont également au centre de cette révision. Une des priorités du Programme de recherche sur l'assurance-invalidité sera d'évaluer la mise en œuvre et les premiers effets de ces mesures.

Il est par ailleurs prévu d'évaluer les principaux instruments de surveillance et pilotage mis en place dans le cadre de la 5^{ème} révision LAI. Il s'agit en particulier du pilotage orienté résultats (système d'indicateurs pour le pilotage des offices AI par l'OFAS, analyse de situation et conventions d'objectifs etc.), et de la mise en place d'audits annuels des offices AI par l'OFAS. Ces différents instruments doivent être évalués afin d'examiner si et dans quelle mesure ils permettent d'atteindre les objectifs fixés, en particulier l'objectif général d'assainissement financier de l'AI à travers le renforcement de la réadaptation et de l'intégration. L'analyse devra aussi montrer si des adaptations de ces instruments sont indiquées. L'évaluation se focalisera sur le concept, la mise en œuvre et les effets des instruments de surveillance et pilotage mis en place dans l'AI depuis 2008.

4. FINANCEMENT 2021–2024

La planification des ressources destinées à la recherche doit répondre à deux exigences parfois en conflit: viser les objectifs de recherche formulés pour la période de planification et pouvoir financer les mandats de recherche à court terme émanant du processus politique. La flexibilité requise est aussi garantie par les directives d'assurance qualité, qui prévoient que les offices fédéraux dont le budget avoisine le million de francs «ajustent aux circonstances» la mise en œuvre de leur plan directeur⁶⁶. Partant, le présent plan directeur décrit avant tout les points forts thématiques pour la période de 2021 à 2024. Au moment de les mettre en œuvre, le contenu concret et le financement des projets de recherche et d'évaluation seront adaptés aux ressources humaines et financières disponibles.

Le plan financier de l'OFAS prévoit un montant d'environ 500 000 francs par an pour la recherche de l'administration fédérale durant la période de 2021 à 2024. À cela s'ajoutent les fonds prévus par les lois spéciales (comme les ressources allouées au programme de recherche sur l'assurance-invalidité [PR-AI]) ou accordés pour des projets limités dans le temps (par ex. la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté⁶⁷).

Moyens consacrés par l'OFAS à la recherche de 2021 à 2024 (en milliers de francs)⁶⁸

Financement	2021	2022	2023	2024*
Budget R+E selon le plan financier	535	501	506	510
Lois spéciales (par ex. PR-AI)**	510	510	510	510
Programmes du Conseil fédéral limités dans le temps	90	140	100	20
Total	1135	1151	1116	1040

Source: calculs de l'OFAS

* extrapolation ** budgets non encore adoptés

En l'état, l'OFAS dispose de fonds à hauteur de 4,4 millions de francs pour la recherche prévue durant la période de 2021 à 2024. Environ 45 % de ces ressources sont affectés à des projets qui sont destinés à des activités de recherche ordinaires (R+E) menées surtout dans les domaines de la prévoyance vieillesse et survivants, de la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ainsi que des questions générales liées à la politique sociale, et 45 % à des projets de recherche et d'évaluation concernant l'assurance-invalidité.

Les fonds alloués à la recherche sont toujours intégrés dans le budget ordinaire de l'OFAS. La possibilité de les reporter sur l'année suivante est limitée. Comme indiqué, la planification se fait en continu afin de pouvoir adapter les projets de recherche et d'évaluation aux besoins de l'office, raison pour laquelle on s'abstient d'attribuer les moyens budgétés à des thèmes et domaines spécifiques. De manière générale, on peut dire que, pour la période de 2021 à 2024

⁶⁶ Directives assurance qualité 2005, p. 15

⁶⁷ La Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté est prévue pour les années de 2019 à 2024.

⁶⁸ Des informations sur les moyens prévus pour la recherche par d'autres offices fédéraux, dans la mesure ils ont déjà été déterminés, sont réunies à l'annexe A5.

également, la mise à disposition de connaissances de base et l'évaluation de lois et de mesures resteront des tâches permanentes de l'OFAS. Depuis 2008, des rapports annuels accessibles au grand public rendent intégralement compte de ces activités de recherche.

5. ACTEURS ET INTERFACES

Le chapitre qui suit présente les interfaces avec d'autres offices fédéraux pour la recherche dans le domaine de la sécurité sociale ainsi que la coopération internationale en la matière.

5.1 Interfaces avec d'autres offices fédéraux

Il existe diverses interfaces entre l'OFAS et d'autres offices fédéraux; mais il faut distinguer ici entre interfaces opérationnelles sous forme de collaboration et simples recoupements thématiques. Le tableau ci-dessous, qui résume les réponses des offices, offre une première vue d'ensemble des activités de recherche d'autres offices fédéraux sur la sécurité sociale, ainsi que des projets communs et des formes générales de collaboration.

Office:	Office fédéral de la santé publique (OFSP)⁶⁹
Domaine:	Thèmes:
Assurance-maladie et accidents	- Echange d'informations et coordination
Invalidité et handicap	- Echange d'informations et coordination
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons	
Modèles d'affaire innovants et besoin d'un assouplissement du droit des assurances sociales (projet en cours)	
Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes vis-à-vis de	
Formation de base, postgrade et continue des experts médicaux	
Évaluation du Programme national contre la pauvreté	
Vue d'ensemble et connaissances scientifiques sur les mesures de détection précoce des situations de violence domestique ou de mise en danger du bien de l'enfant	

Office:	Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Politique du marché du travail - Évolution du marché du travail
Famille, générations et société	- Travail et famille - Femmes et travail - Accueil extrafamilial des enfants - Avenir de la famille
Prévoyance vieillesse	- Prévoyance professionnelle
Invalidité et handicap	- Interactions entre les sous-systèmes de la sécurité sociale: aide sociale, assurance-invalidité et assurance-chômage (AS-AI-AC)
Assurance-chômage	- AS-AI-AC - Statistique du chômage en Suisse

⁶⁹ L'OFSP établit son propre plan directeur de recherche, disponible à l'adresse suivante: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/ressortforschung-evaluation/forschung-im-bag.html>.

Office:	Secrétariat d'État à l'économie (SECO)	
Assurance-maladie et accidents	-	Travail et santé
Collaboration avec l'OFAS:		
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement		
OECD-Projekt PIAAC: comparaison internationale des compétences de base des adultes (projet en cours)		
Modèles d'affaire innovants et besoin d'un assouplissement du droit des assurances sociales (projet en cours)		
Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale		
Évaluation du Programme national contre la pauvreté		
Congé de maternité: interruptions de travail avant l'accouchement		
Programme d'incitation: l'offre d'accueil extrafamilial -répond-elle aux besoins?		
Offres de transition I pour les jeunes atteints dans leur santé		
Check-up de la réglementation dans le domaine des allocations familiales		
Office:	Office fédéral de la statistique (OFS)	
Domaine:	Thèmes:	
Bases générales et développement de la sécurité sociale	-	Informations sur l'aide sociale et la pauvreté en Suisse Enquête suisse sur la population active (ESPA) Statistiques sur la population suisse Comptes globaux de la protection sociale
Famille, générations et société	-	Informations sur les ménages, les familles, la répartition du travail et la prise en charge des enfants
Prévoyance vieillesse	-	Statistique des caisses de pension Statistique de la prévoyance vieillesse
Assurance-chômage	-	Statistique du chômage Insertion des réfugiés et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire sur le marché du travail
Assurance-maladie et accidents	-	Statistique de l'aide et des soins à domicile Statistique de l'assurance-maladie
Collaboration avec l'OFAS:		
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement		
OECD-Projekt PIAAC: comparaison internationale des compétences de base des adultes (projet en cours)		
Situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle (projet en cours)		
Situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle. Etude sur la base des données fiscales du canton de Berne 2002–2012 (projet en cours)		
Transferts entre l'aide sociale et les assurances sociales. Analyses actualisées des données AS-AI-AC		
Préparation d'une base de données sur la situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite (WiSiER)		
Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale		
Évaluation du Programme national contre la pauvreté		
Monitoring de la pauvreté en Suisse: bases théoriques		
Congé de maternité: interruptions de travail avant l'accouchement		
Programme d'incitation: l'offre d'accueil extrafamilial -répond-elle aux besoins?		
Les jeunes familles dans une société en pleine mutation		

Office:	Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Dimension sociale de l'agriculture (sociologie agraire)
Famille, générations et société	- Structures et répartition des rôles dans les ménages agricoles
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
-	

Office:	Office fédéral du logement (OFL)
Domaine:	Thèmes:
Famille, générations et société	- Évolution démographique
Prévoyance vieillesse	- Recours à l'avoir de prévoyance pour financer la propriété du logement
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Évaluation du Programme national contre la pauvreté	
Améliorer l'accès au logement et garantir une offre suffisante pour les groupes socialement défavorisés: guide à l'intention des cantons, des villes et des communes	

Office:	Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Démographie de la migration - Aide sociale pour les personnes issues de la migration - Effets de l'immigration sur les assurances sociales
Famille, générations et société	- Effets de la migration sur différents groupes d'âge
Assurance-chômage	- Migration et travail
Assurance-maladie et accidents	- Santé des personnes issues de la migration
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
OECD-Projekt PIAAC: comparaison internationale des compétences de base des adultes (projet en cours)	
Évaluation de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)	
Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale	
Évaluation du Programme national contre la pauvreté	
Offres de transition I pour les jeunes atteints dans leur santé	

5.2 Coopération internationale

Des instituts d'étude étrangers participent aussi régulièrement à des recherches dans le domaine de la sécurité sociale en Suisse ou ont des activités spécifiques en lien avec ce domaine. Ainsi, des organisations internationales telles que l'OCDE, le Fonds monétaire international⁷⁰, le Centre européen de recherche en politique sociale⁷¹ et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)⁷² se penchent aussi sur des questions actuelles de politique sociale.

Organisation	OCDE Acteur important de la recherche en matière de «prestations et questions sociales», l'OCDE publie de nombreux rapports sur un large éventail de thèmes sociaux.
Domaine	Thèmes (https://www.oecd.org/social/)
Bases générales et développement de la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Avenir du travail - Égalité femmes-hommes - Croissance inclusive - Mesurer le bien-être et le progrès - Prestations et salaires
Prévoyance vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> - Retraites
Invalidité et handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance inclusive - Inégalités
Famille, générations et société	<ul style="list-style-type: none"> - Familles et enfants - Jeunes - Inégalités - Croissance inclusive - Logement
Collaboration avec l'OFAS	
Participation financière à des projets de l'OCDE et échanges réguliers	
OECD-Projekt PIAAC: comparaison internationale des compétences de base des adultes (projet en cours)	

Le Centre européen de recherche en politique sociale, à Vienne, repose sur la collaboration entre le gouvernement fédéral autrichien et les Nations unies. Ses tâches comprennent entre autres le développement de la recherche et la réalisation de projets. La Suisse, représentée par l'OFAS, est membre du centre et elle apporte ses conseils au sein du comité directeur, notamment en ce qui concerne la planification de la recherche. Les résultats des projets achevés et les premiers résultats des projets en cours sont présentés lors de l'assemblée annuelle des membres, et les nouveaux projets y sont discutés. Le tableau ci-dessous illustre les recouvrements entre les piliers de recherche du centre et les domaines thématiques de la sécurité sociale.

Organisation	Centre européen de recherche en politique sociale, Vienne
Domaine	Lien vers les piliers de recherche: https://www.euro.centre.org/
Bases générales et développement de la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité sociale (prestations et cotisations)
Famille, générations et société / Prévoyance vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la société

⁷⁰ Fonds monétaire international: <https://www.imf.org/external/french/index.htm>

⁷¹ Centre européen de recherche en politique sociale: <https://www.euro.centre.org/>

⁷² Association internationale de la sécurité sociale (AISS): <http://www.issa.int/fre/>

Organisation	Centre européen de recherche en politique sociale, Vienne
Invalidité et handicap	- Inclusion et intégration sociales
Assurance-maladie et accidents	- Soins de longue durée pour personnes âgées - Services de santé et analyse du système
Collaboration avec l'OFAS	
Gender-ERA Net Project: FUTUREGEN - Evolving gender differences in health & care across cohorts (projet en cours)	
From disability rights towards a rights-based approach to long-term care in Europe	
Taking a human rights-based approach in monitoring policies for older people in Europe	

L'échange de connaissances et la coordination de projets ou la discussion de questions communes entre l'OFAS et les organisations internationales se font en outre à l'occasion de rencontres et de séminaires d'experts. De façon générale, il apparaît que les activités de recherche dans le domaine de la sécurité sociale s'inscrivent dans des réseaux bien constitués et que la coordination est parfois déjà institutionnalisée. Les nombreux projets de recherche communs prouvent que la collaboration permet d'éviter autant que possible les doubles emplois.

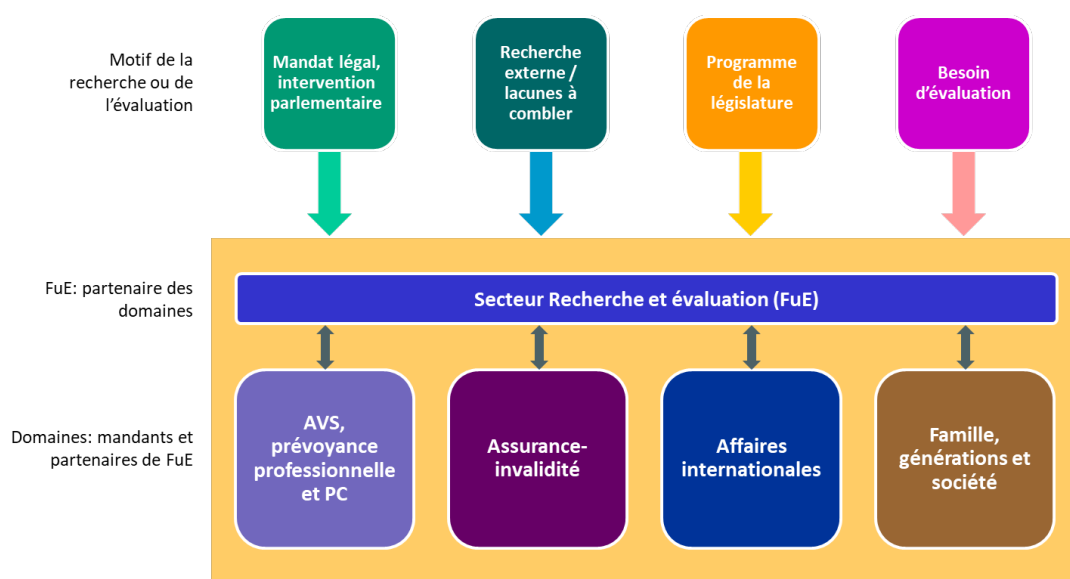
6. ORGANISATION ET ASSURANCE QUALITÉ

6.1 Organisation interne

Fonction transversale dans l’office

À l’OFAS, la recherche est gérée par le secteur Recherche et évaluation (FuE). Conjointement avec les domaines responsables des thématiques traitées, ce secteur lance des mandats de recherche et d’évaluation qui seront réalisés par des mandataires externes. Si le domaine définit les aspects touchant la matière du projet, FuE est responsable des aspects méthodologiques et de la gestion du mandat.

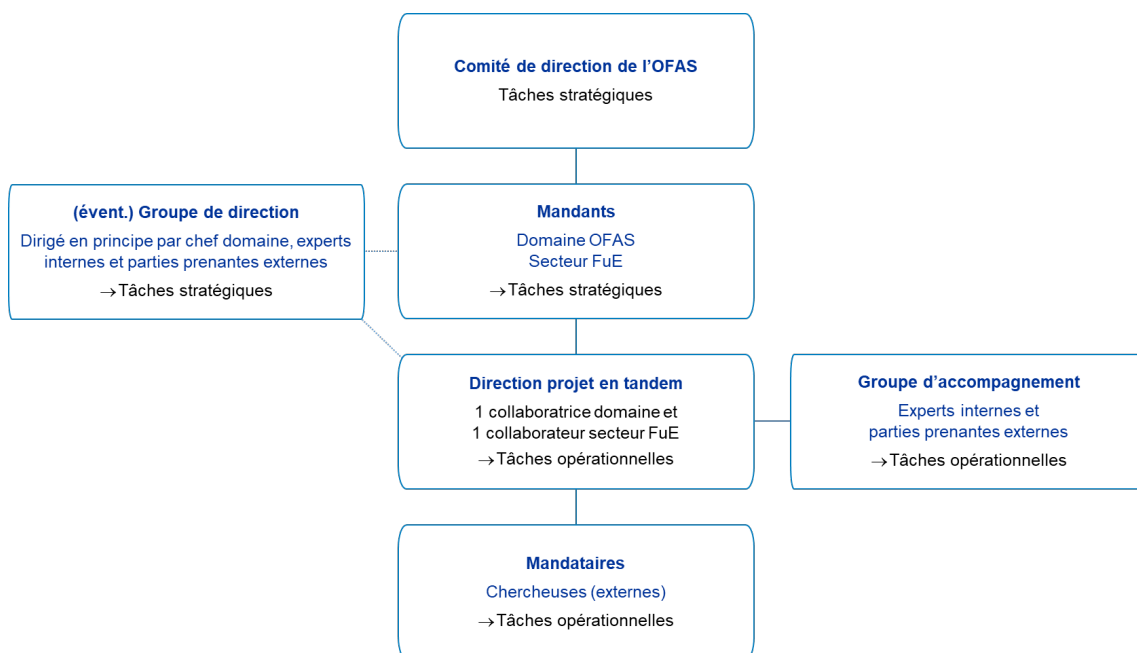
La recherche à l’OFAS, fonction transversale du secteur Recherche et évaluation



Une assise solide pour les projets de recherche et d’évaluation

Pour chaque mandat, un tandem formé d’un représentant du domaine concerné et d’un collaborateur de FuE assume la responsabilité opérationnelle du projet. Il sollicite au besoin le soutien d’experts ou de spécialistes internes ou externes. Un groupe d’accompagnement l’épaule sur toute la durée du projet. Il doit être formé de membres du personnel de l’OFAS disposant des connaissances professionnelles et méthodologiques requises, ainsi que d’acteurs extérieurs concernés (parties prenantes). Pour les programmes de recherche ou d’évaluation pluriannuels, un niveau de décision supplémentaire est prévu, par exemple sous la forme d’un groupe de direction ou de pilotage, présidé en règle générale par le membre du Comité de direction concerné. Il importe que les personnes impliquées dans le projet reflètent les connaissances disponibles et valorisent aussi largement que possible les résultats de la recherche.

Projet de recherche ou d'évaluation: organisation



Il existe pour chaque projet de recherche ou d'évaluation des jalons qui sont suivis et évalués d'un œil critique par les personnes impliquées. Celles-ci rédigent l'appel d'offres, évaluent les offres reçues, participent aux présentations et à l'heure des questions avec les soumissionnaires sélectionnés, formulent le contrat, examinent les rapports intermédiaires et reçoivent le rapport final. Le responsable du tandem présente, en accord avec le groupe d'accompagnement, des propositions aux mandants au sein du domaine et du secteur FuE, ou aux membres du groupe de direction. Si nécessaire les organes stratégiques ont également pour tâche de clarifier les problèmes rencontrés ou les différences constatées, lorsque les prestations convenues par contrat n'ont pas été fournies ou n'ont pas pu l'être avec le niveau de qualité requis.

Financement

La planification dépend directement des fonds attribués à la recherche dans le processus budgétaire annuel de l'OFAS. En règle générale, le budget de l'année précédente est repris, avec une augmentation de 1 %. Les montants prévus pour 2021 à 2024 sont indiqués au chap. 4.

Le programme de recherche pluriannuel sur l'assurance-invalidité constitue une exception: le troisième de la série (PR-AI 3) court de 2016 à 2020 au moins. Le budget prévu pour ces cinq ans est de 2,5 millions de francs, soit une moyenne de 500 000 francs par an. En outre, 60 000 francs par an sont prévus pour des projets lancés par des organismes externes. En tout, le coût des recherches réalisées dans le cadre du programme s'élèvera donc à 2,8 millions de francs. Ce montant ne comprend pas les charges de personnel occasionnées à l'OFAS, car elles sont inscrites au budget de l'office et imputées au Fonds de l'AI, le programme de recherche étant une tâche permanente de l'OFAS.

Des projets de recherche et d'évaluation sont également financés en vertu des lois spéciales, par exemple l'évaluation des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants ou la Plateforme nationale de lutte contre la pauvreté, prévue pour six ans (2019–2024).

Planification continue

Les priorités de recherche définies sont concrétisées dans des programmes, des projets particuliers ou des mandats confiés à des experts. L'OFAS participe aussi à des projets de recherche d'autres offices, de hautes écoles et d'instituts de recherche publics ou privés. Le secteur FuE planifie l'année suivante, voire les années suivantes, dans le cadre du processus budgétaire ordinaire, sur la base des projets en cours ou annoncés par les domaines. En outre, il contrôle régulièrement la planification à court terme de l'année en cours et l'adapte le cas échéant. Il est fréquent en effet que le calendrier d'un projet se modifie jusqu'au démarrage de celui-ci ou durant son déroulement. C'est pourquoi FuE procède au cours du 2^e semestre à une nouvelle évaluation de la situation et à une adaptation de la planification pour l'année en cours et, si nécessaire, pour la suivante. Il laisse à la planification suffisamment de souplesse pour qu'elle puisse, le cas échéant, intégrer des projets à réaliser à court terme. On sait par expérience que les fonds conservés pour ce genre de projets ne doivent pas être particulièrement importants en début d'année, car ces changements à court terme ont aussi pour effet de retarder d'autres projets, ce qui libère des fonds budgétés.

6.2. Assurance qualité et transfert de connaissances

Les directives en matière d'assurance qualité dans la recherche de l'administration fédérale font reposer celle-ci sur trois piliers: la gestion de la recherche, l'établissement de rapports et de comptes rendus, et le contrôle de l'efficacité. À cet égard, les aspects de la planification stratégique, de la transparence dans l'attribution des mandats, de l'information sur les projets dans la base de données ARAMIS, du suivi des recherches et de la publication des résultats obtenus font l'objet d'une attention particulière.

Objectifs de l'assurance qualité

Le Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale (comité interdépartemental) émet des directives sur l'assurance qualité dans les activités de recherche de cette dernière⁷³. Celles-ci s'adressent en premier lieu aux personnes qui, dans les services fédéraux, sont directement impliquées dans les recherches menées en vue de remplir les tâches de l'administration fédérale. Les services fédéraux impliqués sont tenus de les appliquer dans leurs propres concepts et directives d'assurance qualité. La révision de 2014 des directives du comité interdépartemental tient compte des recommandations formulées par le Conseil suisse de la science⁷⁴: il importe que la gestion de la recherche accorde une importance particulière au suivi de celle-ci en vue d'en élaborer et évaluer les résultats de façon efficace et

⁷³ [Assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale](#), directives édictées le 9.11.2005 par le Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 1^{re} révision du 26.3.2014.

⁷⁴ Rapport final du comité de pilotage Formation, recherche et technologie [Evaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale](#), avril 2010.

efficace; il convient d'analyser et de documenter l'utilisation des résultats de la recherche; enfin, pour que les offices puissent garder et développer leur compétence en tant que mandants et utilisateurs de la recherche appliquée, il importe de coopérer avec le domaine des hautes écoles.

Assurance qualité à l'OFAS

L'assurance qualité à l'OFAS repose sur les directives en matière d'assurance qualité du comité interdépartemental. Le concept d'assurance qualité qui y est formulé comprend trois domaines: gestion de la recherche, comptes rendus et évaluation (en particulier de l'efficacité de la recherche). Nous présentons brièvement ci-après ces trois aspects et la manière dont ils sont mis en œuvre à l'OFAS.

Le concept du comité interdépartemental divise l'**assurance qualité dans la gestion de la recherche** en cinq composantes:

- programmation stratégique;
- procédure transparente pour l'octroi des mandats,
- suivi de la recherche;
- mise à jour des informations sur les projets de recherche dans ARAMIS⁷⁵, et
- publication des résultats obtenus.

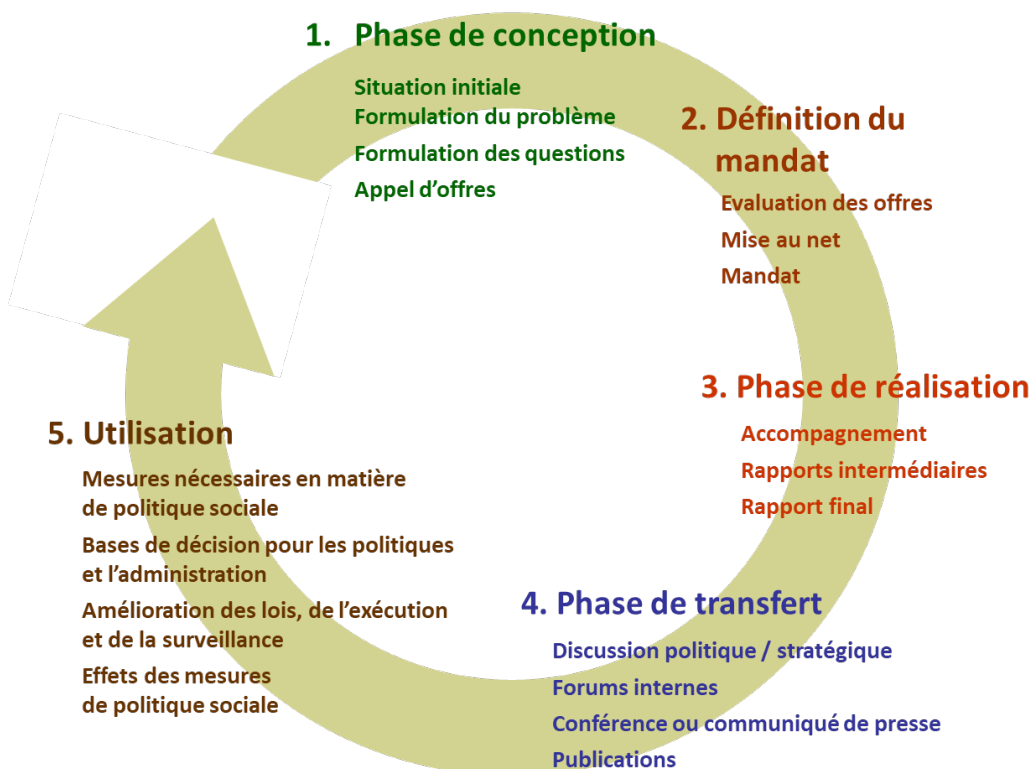
À l'OFAS, la programmation stratégique est présentée dans le plan directeur de recherche, qui est axé principalement sur les enjeux stratégiques du domaine de la sécurité sociale. Pour fixer durablement les quatre autres éléments de l'assurance qualité dans la gestion de la recherche, le secteur FuE a rédigé un «Manuel de la recherche» qui présente étape par étape sur quelles bases et de quelle manière les activités de recherche et d'évaluation doivent être menées à l'OFAS en collaboration avec les domaines. Une harmonisation poussée des processus et des instruments, ainsi qu'une description précise des responsabilités des acteurs impliqués, permettent de maintenir la qualité à un niveau élevé. La version électronique du manuel est accessible sur Intranet à tous les collaborateurs de l'office et peut au besoin être mise à jour rapidement, de façon à rendre immédiatement visibles les modifications apportées aux processus. Le secteur dispose en outre de nombreux modèles, listes de contrôle et instructions qui définissent des normes à caractère obligatoire facilitant la gestion de la recherche et des évaluations. Enfin, un index électronique permet d'accéder aisément à divers documents et sites Internet.

Assurance qualité durant le déroulement du projet

Nous expliquons ci-après, en prenant pour exemple le déroulement d'un projet de recherche ou d'évaluation, comment l'assurance qualité se décline à chaque étape. Institutionnalisée dans la gestion de la recherche, l'assurance qualité sous-tend l'ensemble du processus de recherche.

⁷⁵ Le système d'information électronique ARAMIS renseigne sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération finance ou réalise elle-même.

Déroulement d'un projet de recherche ou d'évaluation



Phase de conception

Il existe à l'OFAS des prescriptions claires en matière de marché public. L'appel d'offres est publié, sauf exceptions motivées, sur le site Internet de l'OFAS et il est annoncé par lettre d'information électronique (via www.news.admin.ch). Le texte des appels d'offres informe sur les exigences posées aux offres et aux soumissionnaires, ainsi que sur la procédure suivie et les critères d'évaluation. Comme exposé ci-dessus au ch. 6.1, des experts internes ou extérieurs à la Confédération suivent en règle générale les évaluations et les projets de recherche. Ce groupe d'accompagnement procède à la sélection de façon transparente. S'il y a plusieurs offres de même valeur ou que le mandat nécessite des éclaircissements, deux ou trois soumissionnaires (au maximum) sont invités à une séance de présentation et de clarification du mandat. Toutes les séances et les décisions concernant la sélection et l'attribution définitive du mandat font l'objet de procès-verbaux, qui sont ensuite partie intégrante du contrat.

Définition du mandat et phase de réalisation

Le secteur FuE a décidé en 2007 déjà d'utiliser ARAMIS pour informer non seulement sur le projet, mais sur l'ensemble de son déroulement. Les données relatives au contrat et les dates des étapes principales sont saisies et contrôlées en permanence, et adaptées au besoin. FuE utilise également ARAMIS pour la planification financière et le contrôle du budget. Cela permet de répondre rapidement aux demandes concernant de nouveaux projets, mais aussi d'utiliser de façon efficace les moyens à disposition au-delà de l'année budgétaire.

Pour contrôler la conformité de l'utilisation des fonds accordés, le système de contrôle interne de l'OFAS analyse aussi les risques que pourrait présenter le processus de recherche. Il indique comment ces risques peuvent être anticipés et évités grâce à des étapes appropriées. Tous les contrats sont enregistrés dans le système électronique de gestion des contrats (VM). Le contrat est créé dans l'outil VM et ses données clés (données de base, partenaires, responsabilités, volume) ainsi que son statut actuel (mutations, conclusion) y sont saisis. L'outil VM est apparié avec ARAMIS, qui reprend automatiquement les chiffres. Le service des finances de l'OFAS – ou le domaine AI pour les projets du PR-AI – procède à un controlling en parallèle à ARAMIS via la gestion des contrats.

Le contrat écrit règle les modalités de la collaboration. Chaque étape importante (questionnaire, rapport intermédiaire, rapport de situation, etc.) qui implique un paiement est documentée par écrit pour les responsables du budget et enregistrée dans le système de gestion électronique des affaires utilisé à l'OFAS, Fabasoft.

Le groupe d'accompagnement soutient et conseille le tandem durant la réalisation du projet. Lors de séances communes avec les mandataires, les membres du groupe font valoir leurs connaissances, reçoivent les différents produits du mandat et les évaluent.

Phase de transfert et utilisation

Le cinquième élément de l'assurance qualité dans les activités de recherche consiste en un transfert systématique de connaissances, par exemple par la publication de rapports de recherche sous forme imprimée ou électronique. Cette opération répond au principe de la transparence, tout en respectant la protection des données personnelles. L'OFAS a sa propre collection, intitulée «Aspects de la sécurité sociale»⁷⁶, dans laquelle la plupart des rapports de recherche sont publiés sous forme imprimée. Tous les rapports sont disponibles sous forme électronique et peuvent être téléchargés. Les travaux de fond, qui servent plutôt de base à de nouveaux ou de plus vastes projets de recherche ou d'évaluation, sont rendus accessibles au public à la rubrique «Autres études»⁷⁷. En général, le contrat prévoit déjà que les mandataires présentent au terme du projet les principaux résultats dans un article qui sera publié dans la revue de l'OFAS «Sécurité sociale» (CHSS)⁷⁸. Des liens dans ARAMIS garantissent un accès simple et direct à tous les rapports et articles publiés ou mis en ligne. De plus, ARAMIS indique en général les principaux résultats du projet dans un bref résumé en quatre langues. Le transfert de connaissances au sein de l'office et de l'administration fédérale a lieu dans le cadre de séances d'information organisées régulièrement et intitulées «**Forum Recherche & analyses fondamentales**». Lors de ces séances, les principaux résultats des recherches menées sont présentés aux collaborateurs intéressés et discutés avec eux.

L'assurance qualité dans la gestion de la recherche est complétée par des **objectifs de formation continue convenus chaque année** pour tous les collaborateurs du secteur FuE. Ceux-ci participent de façon ciblée à des colloques et recourent aux offres de formation continue proposées par les hautes écoles ou au sein de l'administration fédérale, étendant et approfondissant ainsi

⁷⁶ Rapports de recherche «Aspects de la sécurité sociale»: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.html>

⁷⁷ Autres études de l'OFAS: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.html>

⁷⁸ Revue «Sécurité sociale» (CHSS): <https://soziale-sicherheit-chss.ch/fr/>

leurs compétences professionnelles pour le secteur et leurs connaissances en gestion de la recherche.

Rapports et comptes rendus

Ce n'est pas qu'au sein de l'office que la recherche financée par la Confédération doit trouver sa légitimation et que son adéquation, son efficacité et son efficacité doivent être démontrées. La présentation régulière de comptes rendus sous une forme appropriée est également inscrite dans les directives de la Confédération en matière d'assurance qualité. Les informations sur les recherches en cours doivent être mises à jour et les projets terminés être documentés. Les offices rédigent à cet effet des rapports annuels selon leurs propres procédures. On attend néanmoins d'eux qu'ils veillent à ce que les recherches menées sous leur responsabilité fassent au moins une fois par an l'objet d'un compte rendu sous une forme appropriée, indiquant en particulier comment les projets s'inscrivent dans le contexte de leurs priorités thématiques.

En réponse à ces diverses prescriptions, le secteur FuE rédige depuis 2008 un **rapport annuel** qui rend compte des projets de recherche et des évaluations achevés ou en cours, ainsi que de ses activités de transfert de connaissances⁷⁹. Remis sous forme imprimée aux domaines de l'office et aux institutions intéressées, ce rapport est aussi disponible sur le site Internet de l'OFAS.

Les directives en matière d'assurance qualité mentionnent encore deux autres formes de compte rendu: la **note d'information** annuelle adressée au Conseil fédéral, mentionnant les données clés de la recherche de l'administration fédérale, et les **fiches d'information** sur les données essentielles et les principaux résultats des recherches menées, à destination du public⁸⁰.

L'OFAS est appelé en outre à rendre compte de ses activités de recherche dans les publications et les rapports suivants, également à un rythme annuel:

Évaluations de l'efficacité

La Chancellerie fédérale effectue chaque année deux enquêtes auprès des offices fédéraux sur les évaluations de l'efficacité au sens de l'art. 170 Cst. Leurs réponses sont prises en considération pour la rédaction des objectifs annuels et du rapport de gestion du Conseil fédéral.

Statistique R-D de l'OFS

L'Office fédéral de la statistique (OFS) est chargé de relever les investissements faits en Suisse dans la recherche et le développement (R-D). Les dépenses consacrées aux activités de recherche de l'administration fédérale sont regroupées sur la base des données saisies dans ARAMIS. Pour cette statistique, les dépenses de personnel affectées à la recherche doivent être

⁷⁹ Rapports annuels Recherche et évaluation: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung.html>

⁸⁰ Fiche d'information sur l'unité de recherche «Sécurité sociale»: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung.html>

rassemblées une fois l'an au moyen d'un questionnaire, en plus des ressources financières saisies au fur et à mesure.

Rapport annuel sur les assurances sociales selon l'art. 76 LPGA

Le rapport annuel LPGA rend compte en règle générale d'un ou deux résultats de recherche importants menés durant l'exercice considéré⁸¹.

Des comptes rendus sur les activités de recherche menées à l'OFAS sont présentés sept fois par an, de manière plus ou moins développée et pour des destinataires en général différents. L'exigence de comptes rendus complets au sens de l'assurance qualité est ainsi respectée.

Évaluation des recherches menées

Le troisième aspect de l'assurance qualité a trait à l'obligation faite aux offices fédéraux **d'évaluer les activités de recherche menées sous leur responsabilité**. Cette évaluation comprend le contrôle du respect des directives en matière d'assurance qualité. Ces dernières définissent les exigences auxquelles doivent répondre les différentes formes d'évaluation ou d'autoévaluation des projets et des programmes de recherche, des mandats globaux donnés à des instituts de recherche, ainsi que des recherches menées dans le domaine politique concerné⁸². La mise en œuvre de ces directives doit cependant demeurer appropriée et ajustée aux circonstances, tant sous l'angle du budget que du degré de planification, et rester dans un rapport coût/utilité équilibré.

Les recherches menées sous la responsabilité de l'OFAS satisfont à l'exigence d'évaluation et respectent, à différents niveaux, le principe de proportionnalité. S'il existe des incertitudes quant à la réalisabilité d'un projet de recherche sous la forme prévue, une évaluation *ex ante* est faite sous la forme d'une étude de faisabilité. Celle-ci examine surtout la disponibilité et la qualité des données nécessaires, l'adéquation de la méthode de recherche prévue et, le cas échéant, l'estimation des besoins requis pour réaliser le projet principal. Un autre élément de l'évaluation interne est intégré dans le processus de publication. La direction de l'OFAS donne le «bon à publier» au terme d'une procédure incluant l'évaluation du projet. Le tandem de recherche remet à la direction un rapport final qui comprend, outre le résumé des principaux résultats et un projet d'avant-propos, les informations suivantes:

- les questions posées et le mandat;
- le déroulement du projet;
- les principaux enseignements de la recherche du point de vue de l'OFAS;
- l'appréciation de la qualité et de la collaboration avec le mandataire;
- les conclusions (politiques) de la direction du domaine concerné.

Pour les programmes pluriannuels de recherche, par exemple le PR-AI, un rapport synthétise généralement l'évaluation *ex post* du programme et de sa mise en œuvre, ainsi que les conclusions et les recommandations formulées. Le mandant, dans ce cas l'assurance-invalidité,

⁸¹ Rapport annuel sur les assurances sociales selon l'art. 76 LPGA: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick.html>

⁸² Directives en matière d'assurance qualité, 2005, pp. 13 ss

y indique aussi explicitement comment il entend utiliser les résultats de la recherche. De plus, un système de pilotage est utilisé dans le cadre du PR-AI; pour les projets terminés, la mise en œuvre fait l'objet d'un examen et d'un contrôle réguliers (thèmes mis en œuvre, enseignements tirés, suite des travaux et compétence). Enfin, l'ordonnance de l'OFAS du 9 juin 2008 sur les projets pilotes favorisant la réadaptation au sens de l'art. 68^{quater} LAI⁸³ précise que les demandes de mise en œuvre doivent comporter un concept d'évaluation.

Conclusion

En résumé, on peut dire que les recherches menées sous la responsabilité de l'OFAS répondent déjà aux exigences formulées dans les directives en matière d'assurance qualité. Étant donné la nécessité de conserver un rapport coût/utilité équilibré, il n'est guère possible de développer encore l'assurance qualité, mais on veille au respect et à la mise en œuvre systématiques des mesures d'assurance qualité qui sous-tendent le plan directeur de recherche. Des **objectifs concrets** dans le cadre de l'assurance qualité prévoient le contrôle et la mise à jour des prescriptions de qualité formulées dans le Manuel de la recherche, ainsi que des modèles de contrats et d'appels d'offres.

⁸³ Ordonnance de l'OFAS sur les projets pilotes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité: [RS 831.201.7](#)

BIBLIOGRAPHIE

- Althaus, E.; Schmidt, M. & Glaser, M. (2017): *Sicherung und verbesserter Zugang zu Wohnraum für sozial benachteiligte Haushalte. Finanzielle Garantiemodelle gegenüber Vermietenden*. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Bannwart, L. & Künzi, K. (2018): *Untersuchung zum betreuten Wohnen – Einsparpotential, Ausmass der Hilfsbedürftigkeit, Höhe des EL-Pauschalbeitrags*. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Beck, L.; Fuchs, S.; Thoma, M.; Althaus, E.; Schmidt, M. & Glaser, M. (2018): *Offres d'aide au logement pour les ménages vulnérables. Guide pour les cantons, les villes et les communes*. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Fonds national suisse de la recherche scientifique (2019): *Programme pluriannuel 2021–2024. Planification à l'attention des autorités fédérales*. Berne: Fonds national suisse de la recherche scientifique
- Fonds national suisse de la recherche scientifique (2016): *Programme pluriannuel 2017–2020. Planification à l'attention des autorités fédérales*. Berne: Fonds national suisse de la recherche scientifique
- Golder, L.; Jans, C.; Burgunder, Th.; Wattenhofer, K.; Bohn, D. & Herzog, N. (2019): *Credit Suisse Sorgenbarometer 2019. Aufgabe nicht erfüllt? Reformstau, Führungslosigkeit und die Erwartung einer Wirtschaftskrise hinterlassen Spuren*. Berne: gfs.bern ag
- Guggisberg, J. & Bischof, S. (2019): *Evaluation Assistenzbeitrag 2012 bis 2018 (Zwischenbericht)*. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Märki, C. (2017): *Betriebe als Chancengeber. Eine qualitative Studie über die Förderung der Nachholbildung in Betrieben (Kurzfassung)*. Zurich: FSEA
- Meier, H.; Suri, M. & Saurwein, F. (2019): *Regulierungsfolgenabschätzung (RFA) zum Vorentwurf für eine Ko-Regulierung im Film- und Videospielebereich*. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Meier Magistretti, C. & Schraner, M. (2017): *Encouragement précoce dans les petites et moyennes communes. Les communes comme plateforme stratégique et réseau d'encouragement précoce: analyse de la situation et recommandations*. Sur mandat de l'Association des Communes Suisses avec le concours de Natalie Benelli (HSLU-SA), Claudia Hametner (ACS) et Norbert Graf (ACS).
- Meier Magistretti, C.; Walter-Laager, C.; Tinguely, L & Rabhi-Sidler, S. (2016): *Guide: Critères de bonnes pratiques pour l'encouragement précoce. Aménagement d'offres d'encouragement précoce fondé sur l'analyse de données empiriques, avec un accent particulier sur les enfants de familles socialement défavorisées*. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Müller, F. & Ramsden, A. (2018): *Connaissances scientifiquement fondées sur les effets du congé parental, du congé maternité et du congé paternité. Revue de la littérature*. Berne: Office fédéral des assurances sociales
- Neuenschwander, M. P.; Rösselet, St.; Cecchini, A. & Benini, S. (2016): *Choix professionnel des enfants: soutien aux parents socialement désavantagés. Bonnes pratiques pour des offres couronnées de succès*. Berne: Office fédéral des assurances sociales

Office fédéral de la santé publique (2019): *Plan directeur de recherche «Santé» 2021–2024*. Berne: Office fédéral de la santé publique

Office fédéral de la santé publique (2015): *Plan directeur de recherche «Santé» 2017–2020*. Berne: Office fédéral de la santé publique

Office fédéral de la statistique (2020): *Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2020–2023*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique

Office fédéral de la statistique (2016): *Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2016–2019*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique

Office fédéral de la statistique (2019): *Protection sociale: Panorama*, 28.03.2019, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale.assetdetail.7846609.html> (accessed 11.06.2020)

Office fédéral des assurances sociales, Secteur Recherche et évaluation (2020): *Rapport annuel / Jahresbericht 2019*. Berne: Office fédéral des assurances sociales

Office fédéral des assurances sociales, Secteur Recherche et évaluation (2019): *Rapport annuel / Jahresbericht 2018*. Berne: Office fédéral des assurances sociales

Office fédéral des assurances sociales, Secteur Recherche et évaluation (2018): *Rapport annuel / Jahresbericht 2017*. Berne: Office fédéral des assurances sociales

Office fédéral du logement (2020): *Recherche sur le logement 2020–2023. Programme de recherche de l'Office fédéral du logement*. Granges: Office fédéral du logement

Office fédéral du logement (2016): *Recherche sur le logement 2016–2019: Programme de recherche de l'Office fédéral du logement*. Granges: Office fédéral du logement

Présidence du comité de pilotage FRT (2010): *Evaluation de la mise en oeuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale. Rapport final du comité de pilotage formation, recherche et technologie*. Berne: Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche SER / Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Présidence du Comité de pilotage du domaine formation, recherche et technologie (2005): *L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale. Directives*. Berne: Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche SER / Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Réseau suisse d'accueil extrafamilial et Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté [Éds.] (2016): *Brochure thématique Prévention de la pauvreté: Aspects et éléments constitutifs d'une collaboration réussie avec les parents. Approfondissement thématique du Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse*. Berne.

Bases légales

Conseil fédéral (2020): *Message sur le programme de la législature 2019 à 2023*. (FF 2020 1709)

Conseil fédéral (2020): *Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2021 à 2024*. (FF 2020 3577)

Conseil fédéral (2016): *Message sur le programme de la législature 2015 à 2019 (27.01.16)*. (FF 2016 981)

Conseil fédéral (2016): *Message du 24 février 2016 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020*. (FF 2016 3089)

«Aspects de la sécurité sociale», Office fédéral des assurances sociales OFAS, Berne, rapports de recherche et rapports d'experts par thèmes et programmes

Bases générales et développement de la sécurité sociale

Office fédéral des assurances sociales (2020): *Plan directeur de recherche 2021–2024 «Sécurité sociale»*

Office fédéral des assurances sociales (2016): *Plan directeur de recherche 2017–2020 «Sécurité sociale»*

Rudin, M.; Stutz, H.; Bischof, S.; Bannwart, L. & Jäggi, J. (2018): *Erwerbsunterbrüche vor der Geburt*

Wanner, Ph. (2019): *Préparation d'une base de données sur la situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite (WiSiER)*

Wanner, Ph. (2012): *La situation économique des ménages monoparentaux et des personnes vivant seules*

Wanner, Ph. & Gabadinho, A. (2008): *La situation économique des actifs et des retraités*

Wanner, Ph. & Fall, S. (2012): *La situation économique des veuves et des veufs*

Wanner, Ph. & Pecoraro, M. (2012): *La situation économique des rentiers AI*

Famille, générations et société

Baier, D.; Kamenowski, M.; Curty, G.; Eser, M.; Haymoz, S.; Manzoni, P.; Rether, A. & Wegel, M. (2019): *Evaluation der Pilotprojekte Gegennarrative und Alternative Narrative zur Prävention von Radikalisierung im Netz, die zu gewalttätigem Extremismus führt*

Bieri, O.; Felfe, Ch. & Ramsden, A. (2017): *Evaluation «Anstossfinanzierung». Entspricht das bestehende Angebot an familienergänzender Kinderbetreuung der Nachfrage?*

Bolliger, Ch. & Sager, P. (2017): *Finanzhilfen gemäss Artikel 26 KJFG / Aides financières en vertu de l'article 26 LEEJ / Aiuti finanziari secondo l'articolo 26 LPAG*

Chiapparini, E.; Schuwey, C.; Beyeler, M.; Reynaud, C.; Guerry, S.; Blanchet, N. & Lucas, B. (2020): *Modelle der Partizipation armutsbetroffener und -gefährdeter Personen in der Armutsbekämpfung und -prävention*

Dittmann, J.; Heinzmann, St. & Knöpfel, L. (2016): *Mit Innovation gegen Armut. Sozial innovative Projekte im Kontext der Armutsprävention und Armutsbekämpfung in Kantonen, Städten und Gemeinden*

Guggisberg, J.; Bischof, S.; Liesch, R. & Rudin, M. (2020): *Sozialhilfebezug in der Mehrjahresperspektive und im Lebensverlauf*

- Krüger, P.; Lätsch, D.; Voll, P. & Völksen, S. (2018): *Übersicht und evidenzbasierte Erkenntnisse zu Massnahmen der Früherkennung von innerfamiliärer Gewalt bzw. Kindeswohlgefährdungen*
- Marti, M.; de Buman, A.; Walther, U.; Steinmann, S. & Büchler, S. (2018): *Evaluation Nationales Programm zur Prävention und Bekämpfung von Armut*
- Mattes, Ch.; Fabian, C. & Neukomm, S. (2017): *Armut und Schulden in der Schweiz. Ansätze der Schuldenbewältigung und ihr Beitrag zur Armutsprävention und -bekämpfung*
- Neuenschwander, M. P.; Rösselet, St.; Cecchini, A. & Benini, S. (2016): *Unterstützung von sozial benachteiligten, bildungsfernen Eltern bei der Berufswahl ihrer jugendlichen Kinder*
- Neukomm, S. & Fontana, M.-Ch. (2018): *Armutsmonitoring für die Schweiz: konzeptionelle Grundlagen*
- Perrez, J.; Braun-Dubler, N. & Gmünder, M. (2017): *Regulierungs-Checkup im Bereich der Familienzulagen*
- Schär, Ch. & Weibel, D. (2019): *Évaluation de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ); rapport succinct*
- Schär, Ch. & Weibel, D. (2019): *Evaluation des Kinder- und Jugendförderungsgesetzes (KJFG)*
- Schmidlin, S.; Kobelt, E.; Caviezel, U.; Allemann, E. & Clerc, R. (2018): *Reduktion der Abhängigkeit von Jugendlichen und jungen Erwachsenen von der Sozialhilfe*
- Stern, S.; von Dach, A.; Schwab Cammarano, St.; Reyhanloo, T.; von Stokar, Th. & Edelmann, D. (2018): *Ergebnisse aus den geförderten Projekten im Handlungsfeld Bildungschancen. Synthesebericht*
- Stettler, P.; Egger, Th.; Heusser, C. & Liechti, L. (2020): *Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons*
- Stutz, H.; Bannwart, L.; Abrassart, A.; Rudin, M.; Legler, V.; Goumaz, M.; Simion, M. & Dubach, Ph. (2017): *Kommunale Strategien, Massnahmen und Leistungen zur Prävention und Bekämpfung von Familienarmut*
- Stutz, H.; Bannwart, L. & Legler, V. (2017): *Rapports sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés dans les cantons*
- Walker, Ph.; de Buman, A.; Walther, U.; Büchler, S. & Meuli, N. (2017): *Evaluation «Anstossfinanzierung». Nachhaltigkeit der Finanzhilfen für familienergänzende Kinderbetreuung*

Prévoyance vieillesse / prestations complémentaires

- Guggisberg, J. & Liechti, L. (2019): *Wirtschaftliche Verhältnisse der Bezügerinnen und Bezüger einer Rente aus der 1. Säule (AHV/IV) mit Anspruch auf eine Kinderzusatzrente*
- Reichlin, A.; Riesen, L.; Schäublin, R.; Bühler, A.; Arnold, S.; Müller, S. & Jost, M. (2017): *Vorsorgeeinrichtungen vergleichbar machen? Machbarkeitsstudie*
- Rudin, M.; Stutz, H.; Liesch, R. & Guggisberg, J. (2019): *Anreize sowie wirtschaftliche und gesellschaftliche Auswirkungen von Überbrückungsleistungen für ältere Arbeitslose (gemäss Vorentwurf für ein Bundesgesetz)*

Invalidité et handicap

Baer, N.; Frick, U.; Besse, Ch.; Cuonz, N. & Matt, M. (2018): *Beruflich-soziale Eingliederung aus Perspektive von IV-Versicherten. Erfolgsfaktoren, Verlauf und Zufriedenheit*

Baer, N.; Frick, U.; Rota, F.; Vallon, P.; Aebi, K.; Romann, Ch. & Kurmann, J. (2017): *Patienten mit Arbeitsproblemen. Befragung von Psychiaterinnen und Psychiatern in der Schweiz*

Bolliger, Ch.; Champion, C.; Gerber, M.; Fritschi, T.; Neuenschwander, P.; Kraus, S.; Luchsinger, L. & Steiner, C. (2020): *Auflagen zur Leistungsgewährung im Rahmen der Schadenminderungspflicht der Invalidenversicherung*

Flamand-Lew, E.; Ankers, N.; Ostrowski, G. & Serdaly, Ch. (2017): *Evaluation de l'accord paritaire genevois*

Fritschi, T.; von Bergen, M.; Müller, F.; Bucher, N.; Ostrowski, G.; Kraus, S. & Luchsinger, L. (2019): *Bestandesaufnahme des Wohnangebots für Menschen mit Behinderungen*

Greppi, Sp.; Avilés, G.; Bigotta, M. & Dif-Pradalier M. (2017): *Évaluation du dispositif «Formazioni brevi»*

Guggisberg, J. & Bischof, S. (2017): *Evaluation Assistenzbeitrag 2012–2016*

Guggisberg, J. & Liechti, L. (2019): *Wirtschaftliche Verhältnisse der Bezügerinnen und Bezüger einer Rente aus der 1. Säule (AHV/IV) mit Anspruch auf eine Kinderzusatzrente*

Laubereau, B.; Müller, F., Hanimann, A. & Balthasar, A. (2018): *Ärztliche Aus-, Weiter- und Fortbildung der medizinischen Gutachterinnen und Gutachter*

Liesen, Ch.; Krieger, B. & Becker, H. (2018): *Evaluation der Wirksamkeit der intensiven Frühinterventionsmethoden bei frühkindlichem Autismus*

Prins, R. (2017): *Jeunes atteints dans leur santé: mesures d'activation et de prévention de la dépendance aux rentes d'invalidité*

Schmidlin, S.; Borer, J.; Allemann, E. & Clerc, R. (2017): *Angebote am Übergang I für Jugendliche mit gesundheitlichen Einschränkungen*

ANNEXE 1

A1. Définition de la recherche de l'administration fédérale

La recherche pratiquée et soutenue par l'administration fédérale, communément appelée «recherche de l'administration fédérale», est la recherche dont les résultats sont nécessaires à l'administration fédérale dans l'accomplissement de ses tâches ou qu'elle lance elle-même dans l'intérêt public, par exemple par la mise à disposition de bases scientifiques pour le développement et l'élaboration des différentes politiques sectorielles (chapitre A3). La recherche de l'administration fédérale se situe donc à l'interface entre la recherche scientifique et la politique ou la pratique. Il s'agit d'une recherche qui introduit la dimension scientifique et technique dans la discussion politique et qui sert de base à la formulation des objectifs des différents domaines concernés. La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, [RS 420.1](#)), en tant que loi-cadre⁸⁴, de même que les dispositions légales spécifiques qui l'accompagnent (voir chapitre A2) confèrent sa légitimité à la recherche de l'administration fédérale. S'inscrivant dans les stratégies élaborées par les services de la Confédération, la recherche inclut les mesures suivantes:

- l'attribution de mandats de recherche (recherche sous contrat);
- l'exploitation des établissements fédéraux de recherche (recherche intramuros);
- la réalisation de ses programmes de recherche propres, notamment en collaboration avec les établissements de recherche du domaine des hautes écoles, les institutions chargées d'encourager la recherche telles que le Fonds national suisse (FNS), Innosuisse ou d'autres organisations d'encouragement;
- les subventions versées aux établissements de recherche du domaine des hautes écoles pour l'exécution de leurs projets et de leurs programmes de recherche;
- les subventions que les services de la Confédération versent aux institutions et organisations internationales pour leurs projets et leurs programmes de recherche.

Ne font pas partie de la recherche de l'administration fédérale les subventions allouées à des organes de recherche en vertu de l'art. 4 LERI – à savoir les institutions chargées d'encourager la recherche (FNS, Académies), Innosuisse, les établissements de recherche du domaine des hautes écoles (domaine des EPF; hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles); les infrastructures et institutions de recherche et les centres de compétences technologiques visés à l'art. 15 LERI) – et les contributions au financement structurel des institutions et organisations scientifiques internationales.

Dans la pratique, la recherche de l'administration fédérale repose sur les cinq principes que sont la légalité, l'adéquation, l'efficacité, la rentabilité et le respect des normes de qualité scientifiques. Les services de la Confédération qui effectuent eux-mêmes de la recherche ou mandatent des tiers ou versent des subventions assument la responsabilité principale pour la recherche de l'administration fédérale.

⁸⁴Révision totale de la LERI du 14 décembre 2012.

ANNEXE 2

A2. Mandat légal

Loi-cadre

L'engagement de la Confédération en faveur de la recherche et de l'encouragement de la recherche se fonde sur l'art. 64 Cst. ([RS 101](#)), où il est stipulé que la Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation et gère, crée ou reprend des centres de recherche.

La révision totale de la [LERI](#) du 14 décembre 2012 a fait de cette loi une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale: l'administration fédérale est un organe de recherche dans la mesure où elle utilise des moyens fournis par la Confédération pour les activités de recherche et d'innovation (art. 4, let. d). La Confédération encourage la recherche et l'innovation selon la LERI et en vertu de lois spéciales en pratiquant sa propre recherche, notamment en instituant et en gérant des établissements fédéraux de recherche (art. 7, al. 1, let. e). La finalité et les mesures de la recherche de l'administration (voir ci-dessus) ainsi que les directives, telles que celles qui concernent l'acquisition de fonds de tiers, sont présentées à l'art. 16. L'art. 17 règle la création d'établissements fédéraux de recherche. La coordination de la recherche de l'administration fédérale est une activité importante constitutive de celle-ci. À cette fin, le Conseil fédéral a institué un comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, dont la tâche principale est de coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels et d'édicter des directives en matière d'assurance de la qualité (art. 42). Les programmes pluriannuels spécifiques à la recherche de l'administration fédérale sont un instrument de coordination et de planification qui prend la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels, intégrant les priorités thématiques des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS réalisés sous contrat pour le compte de la Confédération et les activités d'Innosuisse (art. 45).

Bases fournies par les lois spéciales

En dehors de la LERI, la recherche de l'administration fédérale est visée par plus de 55 [dispositions de lois spéciales](#). La Confédération y formule d'une part des mandats directs d'évaluation, d'enquête ou de vérification que requièrent les travaux scientifiques correspondants. D'autre part, les dispositions de lois spéciales créent un cadre légal qui permet à la Confédération de soutenir la recherche dans des domaines spécifiques au moyen de contributions (subvention). Les principes d'encouragement visés par les dispositions de la loi sur les subventions (LSu) sont précisés dans les lois spéciales. Et même là où une base légale explicite fait défaut en matière de mandat de recherche, l'application du droit en vigueur nécessite souvent un savoir spécialisé devant être mis à jour par le biais de la recherche (par ex. lors de l'édition de directives ou d'ordonnances). De ce fait, les obligations concernant la recherche font aussi souvent partie intégrante de la convention de prestations établie selon le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) ou sont fixées dans des ordonnances sur l'organisation des départements valables pour plusieurs offices ou services.

Obligations découlant d'accords internationaux et de mandats parlementaires

Outre les dispositions prévues par les lois spéciales, plus de 90 [traités, conventions ou accords d'adhésion](#) contiennent ou impliquent des obligations de recherche ou d'efforts nationaux de recherche dans les champs thématiques concernés. Toutefois, même pour les cas où les accords ne contiennent pas d'obligations explicites en ce sens, la recherche sur mandat est essentielle pour certains offices et services fédéraux pour assurer le maintien de contacts nécessaires sur le plan international. La recherche de l'administration fédérale permet donc un échange fondé sur des connaissances spécialisées dégagées de ses propres observations scientifiques actuelles.

Le Parlement lui-même demande à l'administration, par voie d'initiatives, de motions, de postulats, d'interpellations ou de questions, de rédiger des projets législatifs et des rapports d'examen ainsi que de fournir des renseignements dont le traitement peut nécessiter des activités de recherche de l'administration fédérale.

ANNEXE 3

A.3 Coordination de la recherche de l'administration fédérale

Structuration de la recherche de l'administration fédérale en domaines politiques

Dans l'intérêt de la bonne coordination et coopération entre les services fédéraux impliqués, la recherche de l'administration fédérale est structurée en domaines politiques. Les domaines politiques requérant l'établissement d'une planification stratégique de la recherche (art. 45, al. 3, LERI) sont fixés par le Conseil fédéral dans le cadre du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (art. 46, al. 1, let. d, LERI). À cet effet, les services fédéraux concernés élaborent des plans directeurs de la recherche à quatre ans sous la direction d'un service fédéral responsable et avec le concours ciblé d'experts externes (en règle générale une commission ou un groupe d'accompagnement scientifique). L'élaboration des plans directeurs de la recherche se fonde sur les principes du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ces plans directeurs de la recherche constituent des documents stratégiques clairs et complets. Ils servent de source d'information aux acteurs de la recherche intéressés ou concernés au sein et à l'extérieur de la Confédération et de manière générale aux pouvoirs publics; ils soutiennent la coordination de la recherche et constituent un instrument de planification et de légitimation des activités de recherche de la Confédération. Depuis la période FRI 2004–2007, des plans directeurs de la recherche sont établis pour les onze domaines politiques suivants: 1. Santé (sous la responsabilité de l'OFSP), 2. Sécurité sociale (OFAS), 3. Environnement (OFEV), 4. Agriculture (OFAG), 5. Énergie (OFEN), 6. Aménagement durable du territoire et mobilité (ARE), 7. Développement et coopération (DDC), 8. Politique de sécurité et de paix (S+T, OFPP, DFAE/SP), 9. Formation professionnelle (SEFRI), 10. Sport et activité physique (OFSP) et 11. Transports et durabilité (OFROU).

Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration

Siègent au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration les membres des directions des offices fédéraux dotés de leur propre recherche et de l'Administration fédérale des finances, de même que les représentants du FNS, d'Innosuisse et du Conseil des Écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF). Un membre de la direction du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) préside le comité.

En vertu de la LERI, le comité interdépartemental de coordination de l'administration fédérale est notamment chargé de coordonner les plans directeurs de la recherche⁸⁵ et d'élaborer des directives concernant l'assurance de la qualité⁸⁶. Le comité assure en outre la coordination stratégique de la recherche de l'administration fédérale, sert de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques relatives à l'assurance de la qualité, détermine chaque année le coût de la recherche et le cadre budgétaire de la recherche de l'administration fédérale sous la forme d'une note d'information adressée tous les ans au Conseil fédéral, assume des tâches dans la sélection des programmes nationaux de recherche (PNR) et des pôles de recherche nationaux

⁸⁵ «Principes pour l'élaboration des plans directeurs 2021 – 2024 en matière d'activités de recherche de l'administration fédérale dans les 11 domaines politiques», comité de coordination, octobre 2018.

⁸⁶ «L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale», directives du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014.

(PRN), assure la coordination entre la recherche de l'administration fédérale et les autres instruments de la recherche orientée et produit des évaluations sur des thèmes prioritaires en lien avec la recherche de l'administration fédérale.

Le pilotage inter-offices et interdépartemental des ressources financières de la recherche de l'administration fédérale *n'entre toutefois pas* dans le domaine de tâches dévolues au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Une recommandation correspondante de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) visant le pilotage des ressources de la recherche effectuée par l'administration fédérale a été rejetée par le Conseil fédéral en 2008⁸⁷. Ce pilotage relève en dernier lieu de la responsabilité du Parlement, qui l'exerce dans le processus d'approbation des crédits spécifiques des offices et l'assume aujourd'hui de façon efficace dans le cadre de ses décisions budgétaires annuelles.

Groupe de travail et secrétariat du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration

L'élaboration de documents de base, de directives et de rapports sur la recherche de l'administration fédérale et la préparation de séances et de décisions du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration incombent à un groupe de travail constitué de responsables de la recherche au sein des offices fédéraux concernés. Ce groupe de travail est dirigé par le secrétariat du comité, lequel est rattaché au SEFRI. Le secrétariat garantit quant à lui les flux d'information entre les représentants des offices fédéraux concernés et gère les affaires. Il est responsable du site Internet www.ressortforschung.admin.ch, qui fournit des informations succinctes sur les priorités de la recherche de l'administration fédérale dans les [domaines politiques](#), présente les plans directeurs actuels de recherche, indique les liens vers les pages Internet de la recherche des offices fédéraux et documente les [bases juridiques](#) de la recherche. Les pages du site Internet contiennent également des [fiches thématiques](#) standardisées et mises à jour chaque année par les offices responsables des domaines politiques respectifs. Ces fiches informent le public sur les réussites (*success stories*) de la recherche de l'administration fédérale et sur les ressources financières qui lui sont consacrées.

Banque de données ARAMIS

Le système d'information ARAMIS (www.aramis.admin.ch) contient des informations sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération réalise elle-même ou qu'elle finance. Les objectifs et les tâches du système sont décrits dans l'ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération ([RS 420.171](#)): 1) créer la transparence des flux financiers dans le domaine de la recherche et de l'innovation, (2) coordonner les contenus scientifiques des projets de recherche financés ou réalisés par la Confédération et (3) collecter les données nécessaires aux statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le domaine «Recherche et développement de la Confédération», (4) planifier et piloter les activités dans le domaine de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, (5) soutenir la gestion des projets.

⁸⁷ FF 2007 803 (<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2007/803.pdf>).

Le système d'information fonctionne comme une simple application de banque de données où sont représentés tous les projets de recherche et l'ensemble des contrôles/évaluations de l'efficacité de l'administration fédérale (projets séparés ou groupés). ARAMIS, un des piliers de l'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale, est logiquement inscrit dans les directives relatives à l'assurance qualité que le comité interdépartemental a édictées. Afin de soutenir la coordination et la planification de la recherche de l'administration fédérale et de garantir une utilisation efficace des ressources, des informations détaillées sur le type de recherche (recherche intra-muros, mandats de recherche et contributions à la recherche), sur les mandataires et sur les dépenses des offices dans le cadre des plans directeurs de recherche sont produites tous les ans à partir de la base de données ARAMIS à l'intention du Conseil fédéral et du comité de coordination, lesquels sont ainsi informés de l'évolution et de l'affectation des ressources au sein des différents offices, dans la perspective de la planification financière.

ANNEXE 4

A.4 Objectifs du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration pour la période 2021–2024

Le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration poursuit les objectifs prioritaires suivants pendant la période 2021-2024:

(1) Les plans directeurs de recherche pour les 11 domaines politiques sont élaborés conformément aux principes du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ils se fondent sur les dispositions contenues dans la LERI (Section 3: Planification de la politique de la recherche et de l'innovation) et sur les directives d'assurance qualité pour la recherche de l'administration. De cette façon, il est possible d'inscrire la recherche de l'administration fédérale dans la continuité de l'encouragement général de la recherche et de l'innovation, chaque fois que les thèmes le permettent ou l'exigent. Les thèmes de recherche repris dans les domaines politiques couvrent souvent plusieurs disciplines et relèvent de la responsabilité de plusieurs offices et départements. La structuration de la recherche de l'administration en 11 domaines politiques sera donc examinée au sein du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration en vue d'une adaptation.

(2) Dans la perspective de l'élaboration de plans directeurs de recherche *plurisectoriels* pour la période 2021-2024, plusieurs activités ont été menées durant la période 2017-2020 afin d'identifier les thèmes de recherche plurisectoriels: un relevé a été effectué auprès des offices fédéraux pour identifier d'éventuels thèmes de recherche concernant plusieurs domaines politiques, ces thèmes se fondant sur les neuf champs d'action définis dans la Stratégie pour le développement durable 2016-2019 du Conseil fédéral. Cinq thèmes ont été considérés d'intérêt majeur et sont concernés par des besoins de recherche du point de vue de la Confédération: (1) Comportement durable, (2) *Sharing Society*, (3) Sécurité des données, (4) *Smart Regions* et (5) Santé et environnement. Les questions de recherche des offices fédéraux ont été dégagées pour le thème «Sharing Society» en tenant compte des travaux déjà disponibles sur ce thème (en particulier celles qui portent sur les domaines thématiques Planification politique, Chances et risques, Effets de rebond, Utilisation des données, Changement de comportement, Effets sur la consommation des ressources, Durabilité, Modèles d'affaires) et les possibilités de mise en œuvre sont examinées, par exemple dans le cadre d'un programme de recherche commun des offices fédéraux. Se fondant sur les expériences du projet pilote, les 4 autres thèmes de recherche plurisectoriels seront traités de manière échelonnée durant la période 2021-2024 par les offices fédéraux qui sont confrontés à un besoin de recherche patent pour l'exécution de leurs tâches.

(3) Avec l'élaboration en 2012 de la LERI en tant que loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale (appelée «recherche de l'administration» dans la LERI), on s'attendait à ce que la réglementation-cadre permette de procéder à un examen systématique de toutes les lois spéciales actuelles ou d'assurer le cas échéant que les dispositions concernant la recherche qui figurent dans les nouvelles lois spéciales prévues sont conformes à la LERI (simplification et cohérence accrue pour l'élaboration de lois). La réalisation de cet objectif a été

contrôlée dans le cadre d'un mandat d'expertise⁸⁸: d'un point de vue strictement quantitatif, les lois spéciales n'ont pas subi de modifications de grande ampleur. Il est recommandé dans l'expertise que les personnes siégeant au sein du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration s'entendent sur une compréhension commune de l'art. 16f LERI et que des directives soient fournies afin que les départements compétents révisent les lois spéciales qui leur correspondent. D'une part, une compréhension commune doit être trouvée au sein du comité de coordination pour l'interprétation des dispositions figurant dans la loi-cadre LERI et un soutien doit être proposé d'autre part afin d'adapter, dans le cadre des révisions législatives qui s'annoncent, les articles concernant la recherche de l'administration qui figurent dans les lois spéciales.

(4) Afin que l'administration fédérale puisse mieux faire valoir ses intérêts dans les PNR et qu'elle puisse en tirer un plus large profit, le cahier des charges a été adapté au niveau des tâches et fonctions attribuées aux représentants de la Confédération au sein des comités de direction des PNR. En cas de besoin, plusieurs représentants émanant d'offices fédéraux distincts pourront siéger au sein des comités de direction. Le SEFRI et les PNR veillent à un équilibre dans l'encouragement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. L'expertise mise à disposition par les offices fédéraux sera systématiquement exploitée avant le lancement des PNR.

⁸⁸ Expertise «Die Anpassung der spezialgesetzlichen Grundlagen für die Ressortforschung des Bundes nach Ausgestaltung des FIG als Rahmengesetz für die Ressortforschung» (disponible uniquement en allemand), Prof. F. Uhlmann, 4 décembre 2017.

ANNEXE 5

A.5 Vue d'ensemble des recherches menées par d'autres offices fédéraux dans le domaine de la sécurité sociale⁸⁹

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Contact: Amélie Speiser

Projets achevés entre 2017 et 2020

Secrétariat d'État à l'économie (SECO): Projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
Schnittstellen bei der Arbeitsmarktintegration aus Sicht der ALV <i>Ergebnis:</i> Studie mit 34 Fact-Sheets zu den Schnittstellen der ALV zu anderen Institutionen im Bereich Arbeitsmarktintegration	Ecoplan, IIZ Partner und Kantone	2018–2019	127 818
Die Entwicklung atypisch-prekärer Arbeitsverhältnisse in der Schweiz <i>Ergebnis:</i> Im Zeitraum 2010–2016 hat sich der Anteil atypisch-prekärer Arbeitsverhältnisse relativ stabil entwickelt. Zudem kann noch keine wachsende gesamtwirtschaftliche Bedeutung der Plattformökonomie als Haupterwerbstätigkeit festgestellt werden.	Ecoplan	2016–2017	130 300
Does Short-Time Work Prevent Unemployment? <i>Ergebnis:</i> Die Studie kommt zum Schluss, dass das Schweizer Kurzarbeitsprogramm zwischen 2009 und 2015 Entlassungen nachhaltig verhindert hat. Die Kurzarbeit erhielt in den betroffenen Betrieben mindestens 10 Prozent der Stellen.	KOF (ETH Zürich)	2016–2017	27 500
Entwicklung der Wirkung der öffentlichen Arbeitsvermittlung in der Schweiz im Zeitraum 2003–2016 <i>Ergebnis:</i> Die Gesamtwirkung der öffentlichen Arbeitsvermittlung konnte sich im Zeitraum 2003–2016 bezogen auf die vier Wirkungsindikatoren des SECO (Taggeldbezugsdauer, Langzeitarbeitslosigkeit, Aussteuerungen und Wiederanmeldungen) um ca. 4 % verbessern.	B,S,S. Basel	2016–2018	Los 1: 85 182 Los 2: 108 500
Überblicksstudie zur Situation der Jugendlichen und jungen Erwachsenen im Arbeitsmarkt <i>Ergebnis:</i> Im internationalen Vergleich kann die Situation von Jugendlichen und jungen Erwachsenen im Schweizer Arbeitsmarkt als gut bezeichnet werden. Allerdings sind Jugendliche und junge Erwachsene im Übergang von der Ausbildung in die Arbeitswelt mit Unsicherheit konfrontiert: Sie sind im Gegensatz zu anderen Altersgruppen überdurchschnittlich häufig erwerbslos und in atypischen Arbeitsverhältnissen.	Büro BASS	2017–2018	129 000
Berufliche Integration von arbeitslosen Personen <i>Ergebnis:</i> Vor allem ältere Personen, Unterhaltspflichtige und Personen ohne Berufsbildung haben Schwierigkeiten bei der Erwerbsintegration.	BFH	2015–2017	109 598
Arbeitsanreize in der sozialen Sicherheit <i>Ergebnis:</i> Für verschiedene Einkommensgruppen wird aufgezeigt, wo Arbeitsanreize im Zusammenspiel der unterschiedlichen Sozialwerke gehemmt werden und wie Lösungsansätze aussehen könnten.	Universität Luzern	2017–2018	41 040

⁸⁹ Les informations datent de 2019.

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Contacts: Esther Grossenbacher

Projets achevés entre 2017 et 2020

Office fédéral de l'agriculture (OFAG): Projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
<p>Monitoring im Rahmen der Berichterstattung über die soziale Situation von Bauernfamilien und in der Landwirtschaft Tätige</p> <p><i>Sozialversicherungen und Sozialleistungen:</i> Soziale Absicherung und Leistung anhand AHV-Einkommensstatistik, Familienzulagenstatistik sowie Sozialhilfestatistik</p> <p><i>Ergebnis:</i> Das AHV-pflichtige jährliche Einkommen von Selbständigen in der Landwirtschaft lag 2015 bei 68 100 Franken. 2018 beliefen sich die ausbezahlten Familienzulagen in der Landwirtschaft auf 98 Millionen Franken. An 530 Fälle aus der Landwirtschaft (d. h. die antragstellende Person war in der Landwirtschaft erwerbstätig) wurde 2017 rund 7,8 Millionen Franken Sozialhilfe gewährt.</p>	BSV, BFS	Publikation 2017, 2018, 2019 (2020 geplant)	
<p><i>Arbeits- und Lebensbedingungen:</i> Arbeitsbedingungen sowie Aussagen zu Haushalt- und Wohnsituation im Vergleich mit der übrigen Bevölkerung</p> <p><i>Ergebnis:</i> Die Arbeits- und Lebensbedingungen der in der Landwirtschaft Tätigen zeichnen sich durch lange Arbeitszeiten und, insbesondere bei Nutztierhaltern, durch eine hohe Präsenzzeit aus.</p>	BFS	2017, 2018, 2019 (2020 geplant)	
<p>Erhebung über die Lebensqualität: Auswirkungen der landwirtschaftlichen Erwerbstätigkeit auf die Lebensqualität im Vergleich mit der übrigen Bevölkerung</p> <p><i>Ergebnis:</i> Der seit 2005 berechnete Lebensqualitätsindex sank bei der bäuerlichen Bevölkerung kontinuierlich von 14,6 (2005) auf 13,4 (2017). Während er bei der Referenzbevölkerung von 16,5 (2005) auf 17,3 (2009 sowie 2013) zunächst gestiegen ist, erfuhr er 2017 einen relativ starken Einbruch (15,5). Somit näherten sich die beiden Bevölkerungsgruppen erstmals seit der Erhebung im 2005 wieder einander an.</p>	gfs-zürich	2017	62 000
<p>Gesundheit: gesundheitliche Vor- und Nachteile der landwirtschaftlichen Bevölkerung im Vergleich mit der übrigen Bevölkerung</p> <p><i>Ergebnis:</i> Die Spezialauswertung der Schweizerischen Gesundheitsbefragungen von 1992, 1997, 2002, 2007, 2012 sowie 2017 zeigen, dass sich die Gesundheit der Landwirte in den letzten 25 Jahren verbessert und jene der Bäuerinnen sich insgesamt auf gutem Niveau gehalten hat.</p>	BFS	2019	13 000
<p>Monitoring im Rahmen der Berichterstattung über gesellschaftliche Anliegen in der Landwirtschaft</p> <p><i>Beurteilung der Schweizer Landwirtschaft durch die Bevölkerung (UNIVOX-Befragung):</i> Aufgaben und Bereitschaft zur Unterstützung der Landwirtschaft, Einschätzung der Haltung der Bauern, Einstellung zur Landwirtschaft</p> <p><i>Ergebnis:</i> Für die Schweizer Bevölkerung sind die tierfreundliche Haltung und die Produktion von Lebensmitteln die wichtigsten Aufgabengebiete der Landwirtschaft. Gegenüber der Befragung von 2012 sind 2018 die Unterschiede in der Wichtigkeit zwischen den verschiedenen Aufgabengebieten kleiner geworden.</p>	gfs-zürich	2018	55 000
<p>Suizid in der Landwirtschaft – eine wissenschaftliche Literaturanalyse und Expertengespräche</p> <p><i>Ergebnis:</i> Mittels einer systematischen Literaturrecherche wurde der Forschungsstand erfasst. Zusätzlich wurden Experteninterviews mit Vertreterinnen und Vertretern aus Wissenschaft, Verwaltung und</p>	Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften (HAFL)	Laufzeit 06/2017– 04/2018 Publikation 2018	60 000

Office fédéral de l'agriculture (OFAG): Projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
Praxis durchgeführt und ihre Einschätzungen von Suizid in der Schweiz erhoben.			
Innovative Ansätze zur ganzheitlichen Planung und Durchführung der Hofübergabe – Hofübergabe360 <i>Ergebnis:</i> Das Projekt erforscht den Hofübergabeprozess anhand von Erfahrungen. Auf diesen Untersuchungen aufbauend werden neue Ansätze und interaktiv-partizipative Tools, welche die Bauernfamilien und die Beratung unterstützen, entwickelt.	Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften (HAFL)	Laufzeit 07/2017–04/2020 (Publikation 2020 geplant)	110 000
Lebensqualität in der Milchproduktion – MilkQualiLife <i>Ergebnis:</i> Die subjektiven Wahrnehmungen der Lebensqualität von Mitgliedern der Bauernfamilien werden erfasst und analysiert. Dabei interessieren die Strategien, welche die Familien zur Verbesserung ihrer Lebensqualität entwickelt haben. Zudem werden die materiellen Bedingungen und objektiven Lebensqualität-Komponenten der befragten Betriebe analysiert.	Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften (HAFL) / AGRIDEA	Laufzeit 08/2017–08/2019 (Publikation 2019 geplant)	133 400

Das Gesamtbudget des Bundesamts für Landwirtschaft für Forschung im Bereich «Soziales» lag für die Periode 2017–2020 (Stand Juni 2019) bei **108 100 Fr. pro Jahr**.

Projets prévus pour la période 2021–2024

Office fédéral de l'agriculture (OFAG): projets prévus pour la période 2021–2024		
Projets de recherche prévus, problèmes ou questions stratégiques	Event. en collaboration avec	Coût / budget
Das BLW wird die soziale Situation der Bauernfamilien und der in der Landwirtschaft Tätigen mit folgenden Projekten untersuchen:		
Monitoring im Rahmen der Berichterstattung über die soziale Situation von Bauernfamilien		
<i>Sozialversicherungen und Sozialleistungen:</i> Soziale Absicherung und Leistung anhand AHV-Einkommensstatistik, Familienzulagenstatistik sowie Sozialhilfestatistik	BSV, BSF	
<i>Arbeits- und Lebensbedingungen:</i> Arbeitsbedingungen sowie Aussagen zu Haushalt- und Wohnsituation im Vergleich mit der übrigen Bevölkerung	BSF	
<i>Erhebung über die Lebensqualität:</i> Auswirkungen der landwirtschaftlichen Erwerbstätigkeit auf die Lebensqualität im Vergleich mit der übrigen Bevölkerung	gfs-zürich	62 000
<i>Gesundheit:</i> gesundheitliche Vor- und Nachteile der landwirtschaftlichen Bevölkerung im Vergleich mit der übrigen Bevölkerung	BSF	13 000
Monitoring im Rahmen der Berichterstattung über gesellschaftliche Anliegen in der Landwirtschaft		
<i>Beurteilung der Schweizer Landwirtschaft durch die Bevölkerung (UNI-VOX-Befragung):</i> Aufgaben und Bereitschaft zur Unterstützung der Landwirtschaft, Einschätzung der Haltung der Bauern, Einstellung zur Landwirtschaft	gfs-zürich	55 000
Frauen in der Landwirtschaft		
Nationale Studie mit umfassender Umfrage bei Frauen in der Landwirtschaft u. a. zu ihrer sozialen und wirtschaftlichen Situation sowie Gruppengespräche in mehreren Regionen der Schweiz	Meinungsforschungsinstitut, evtl. HAFL	85 000

Mit weiteren Projekten werden die soziale Lage ausgewählter Personengruppen und spezifische, soziale Fragestellungen erforscht.

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Contact: Markus Weber

Projets achevés entre 2017 et 2020

Office fédéral de la santé publique (OFSP): projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
Wirksamkeit der Prämienverbilligung – Monitoring 2017		12.17– 12.21	130 780
Entwicklung der Kosten und der Finanzierung des Versorgungssystems seit der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung – Aktualisierung des Monitorings 2014–2016 Obsan-Bulletin 3/2017 (Zwischenbericht) Pellegrini, S. & Roth, S. (2018): Évolution des coûts et du financement dans le système de soins depuis la révision du financement hospitalier. Rapport final. Étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (Obsan Rapport 73). Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé		09.16– 12.18	150 000
Evaluation der Auswirkungen der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung auf die Kosten und die Finanzierung des Versorgungssystems Lobsiger, M. & Frey, M. (2019): Evaluation der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung: Auswirkungen der Revision auf die Kosten und die Finanzierung des Versorgungssystems. Schlussbericht Im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit (BAG). Basel: B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung AG		11.16– 12.18	184 049
Auswirkungen der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung auf die Qualität der stationären Spitalleistungen – Hauptstudie 2. Etappe Trageser, J.; Gschwend, E.; von Stokar, Th.; Vettori, A. & Zahnd, D. (2018): Evaluation der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung Auswirkungen auf die Qualität der stationären Spitalleistungen. Schlussbericht im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit Zürich/Bern: INFRAS Forschung und Beratung; Info Navigation		11.16– 12.18	115 813
Auswirkungen der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung auf die Entwicklung der Spitallandschaft und die Sicherstellung der Versorgung (Themenbericht) Fontana, M.-Ch.; Inderbitzi, L.; Bock, S.; Haering, B.; Gruber, J. & Lippitsch, St. (2018): Evaluation der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung: Auswirkungen der Revision auf die Entwicklung der Spitallandschaft und die Sicherstellung der Versorgung. Schlussbericht im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit (BAG). Zürich: econcept AG; LENZ Beratungen und Dienstleistungen AG		09.16– 12.18	243 822
Auswirkungen der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung: Indikatoren zur Qualität der stationären Spitalleistungen		09.16– 10.18	150 000
Evaluation KVG-Revision Spitalfinanzierung: Erwünschte und unerwünschte Optimierungen betreffend Leistungsmengen und -verlägerungen im stationären Spitalbereich		07.15– 12.17	
Evaluation der KVG-Revision im Bereich der Spitalfinanzierung: Schlussbericht 2019 Schlussbericht des BAG an den Bundesrat		01.16– 12.19	
Evaluation der Neuordnung der Pflegefinanzierung Trageser, J.; Gschwend, E.; von Stokar, Th.; Landolt, H.; Otto, U. & Hegedüs, A. (2018): Evaluation der Neuordnung der Pflegefinanzierung Schlussbericht im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit (BAG). Zürich/Glarus: INFRAS Forschung und Beratung; Landolt Rechtsanwälte; Careum Forschung		04.16– 09.17	245 000

Office fédéral de la santé publique (OFSP): projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
Evaluation der Neuordnung der Pflegefinanzierung: Spitalbefragung zur Akut- und Übergangspflege Stutz, H. & Legler V. (2017): Spitalbefragung zur Akut- und Übergangspflege im Rahmen der Evaluation zur Neuordnung der Pflegefinanzierung. Schlussbericht im Auftrag des Bundesamts für Gesundheit (BAG), Bern: Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS		04.17– 06.17	21 195
Kostenprognosen obligatorische Krankenpflegeversicherung OKP		07.18– 12.18	
Folgauftrag Verlagerungspotenzial Kostenfolgen Ambulant vor Stationär		10.17– 10.18	
Franchisebindung: empirische Studie		12.16– 01.17	20 000

Projets prévus pour la période 2021–2024

Office fédéral de la santé publique (OFSP): projets prévus pour la période 2021–2024	
Projets de recherche prévus, problèmes ou questions stratégiques	Coût / budget
Entwicklung von Kennzahlen betreffend Zweckmässigkeit/Angemessenheit der Leistungserbringung; Behandlung entsprechend gängiger Leitlinien, insbesondere über die ganze Versorgungskette (stationär und ambulant) in Abstimmung mit dem Kompetenzbereich «Gesundheitsberufe und Versorgung» des Schweizerischen Gesundheitsobservatoriums Obsan.	(siehe unten)
Weiterentwicklung und Ausdehnung von Betriebskennzahlen und Qualitätsindikatoren der Leistungserbringer auf Basis von Routinedaten, die das BFS erhebt. Dies insbesondere auch unter der Nutzung von Daten, die das BFS im Bereich neu erhebt (PSA- oder MAS-Daten) oder neu erheben wird (Daten im Bereich der Pflegeheime und der Organisationen der Krankenpflege und Hilfe zu Hause). Zudem sollen im Bereich Pflegeheime im Hinblick auf eine Erweiterung der Indikatoren weitere Themen für eine Erhebung geprüft und angegangen werden.	
Themenbereich Qualitätsinformationen mit Fokus auf den ambulant-ärztlichen Bereich, da hier bisher keine Qualitätsinformationen vorhanden sind.	
Ausweitung der Qualitätsindikatoren im Spitalbereich mit flächendeckender Mortalitätsrate (z.B. 30 / 60 Tage).	
Untersuchung der Einführung der schweizweit einheitlichen Tarifstrukturen im stationären Bereich der Psychiatrie (TARPSY) und der Rehabilitation (ST Reha). Zentrale Aspekte sind die Auswirkungen der neuen Tarifsysteme auf die Kostenentwicklung und die Finanzierung, auf Leistungs- und Kostenverlagerungen und auf die Versorgungssicherheit und die Versorgungsqualität.	
Überprüfung und Weiterentwicklung von pharmazeutischen Kostengruppen (PCG) als Morbiditätsindikator im Risikoausgleich. Eine PCG ist eine Gruppe von Wirkstoffen und Arzneimitteln, die für die Behandlung eines bestimmten Krankheitsbildes eingesetzt werden.	
Überprüfung von Leistungen inkl. Arzneimittel an Hand von HTA-Berichten.	
Evaluation des Bundesgesetzes über die Aufsicht in der Krankenversicherung (KVAG): Um die Wirksamkeit der Regulierung zu überprüfen, sollen das KVAG und die dazu gehörende Verordnung (KVAV) evaluiert werden.	

Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

Contact: Lionel Kapff

Projets achevés entre 2017 et 2020

Secrétariat d'État aux migrations (SEM): projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
Studie über die in der Schweiz lebenden jungen Ausländerinnen und Ausländer der dritten Generation Veröffentlicht unter: Teilprojekt 1: https://www.sem.admin.ch/dam/data/ejpd/aktuell/abstimmungen/2017-02-12/161220-studie.pdf Teilprojekt 2: https://www.sem.admin.ch/dam/data/ejpd/aktuell/abstimmungen/2017-02-12/161220-studie-sfm.pdf	Prof. Dr. Philippe Wanner, Universität Genf Schweizerisches Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien (Universität Neuchâtel)	Publikation 2017	65 000
Evaluation der Qualität und Effizienz der schweizerischen Rückkehrberatung sowie Erarbeitung von einheitlichen Qualitätsstandards und Grundlagen zur Effizienzmessung Veröffentlicht unter: https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/rueckkehr/rueckkehrfoerderung/rueckkehrberatung/ber-ext-evaluation-rkb-d.pdf	Fachhochschule Nordwestschweiz, Hochschule für Soziale Arbeit, Olten	Publikation 2017	160 000
Evaluation Pilotversuch Muslimische Seelsorge in EVZ Veröffentlicht unter: https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/aktuell/news/2018/2018-02-16/ber-muslimische-seelsorge-d.pdf	Schweizerisches Zentrum für Islam und Gesellschaft (SZIG), Universität Freiburg	Publikation 2017	100 000
Studie zur Praxis der Regelung des Aufenthaltsrechts von gewaltbetroffenen ausländischen Personen (Postulat 15.3408 Feri) Veröffentlicht unter: https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/service/forschung/ber-praxis-aufenthaltsrecht-gewaltbetr-d.pdf	Büro BASS, Bern	Publikation 2017	110 000
Studie zu Lebenssituation und zu den Bedürfnissen der älteren tamilischen Migrationsbevölkerung (50+) in der Schweiz Veröffentlicht unter: https://www.redcross.ch/de/soziale-integration/migration/lebenssituation-der-tamilinnen-und-tamilen-in-der-schweiz	Teilsubvention: Schweizerisches Rotes Kreuz, Bern	Publikation 2018	20 000
Studie zur Verbesserung der Integration von vorläufig Aufgenommenen und anerkannten Flüchtlingen in den Arbeitsmarkt Veröffentlicht unter: https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/integration/berichte/va-flue/ber-arbeitsmarkt-va-flue-d.pdf	Dr. iur. Eduard Gnesa	Publikation in 2018	40 000
Studie zum Sozialhilfebezug von Ausländerinnen und Ausländern aus Drittstaaten und zur ausländerrechtlichen Praxis der Kantone (Postulat SPK-S 17.3260) (Projekt läuft; Veröffentlichung erfolgt nach Projektabschluss auf der Forschungswebsite des SEM: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/service/forschung.html)	Büro BASS, Bern Ecoplan, Bern	Publikation 2019	125 000
Evaluation Pilotversuch «Betreuung und Unterbringung von unbegleiteten minderjährigen Asylsuchenden (UMA) in den Empfangs- und Verfahrenszentren (EVZ) / Bundeszentren (BZ) des Bundes» (Projekt läuft; Veröffentlichung erfolgt nach Projektabschluss auf der Forschungswebsite des SEM: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/service/forschung.html)	ZHAW Soziale Arbeit	Publikation 2019	100 000

Secrétariat d'État aux migrations (SEM): projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
Studie zum Postulat 16.3407 «Analyse der Situation von Flüchtlingsfrauen» (Projekt läuft; Veröffentlichung erfolgt nach Projektabschluss auf der Forschungswebsite des SEM: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/service/forschung.html)	Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte SKMR, Universität Bern	Publikation 2019	100 000
Literaturstudie zum Postulat 16.3790 «Migration. Langfristige Folgen der Integration» (Projekt läuft; Veröffentlichung erfolgt nach Projektabschluss auf der Forschungswebsite des SEM: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/service/forschung.html)	Schweizerisches Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien (Universität Neuchâtel)	Publikation 2019	50 000
Studie zu den Aufenthaltsverläufen von ausländischen Familienangehörigen (Projekt läuft; Veröffentlichung erfolgt nach Projektabschluss auf der Forschungswebsite des SEM: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/service/forschung.html)	Büro BASS, Bern	Publikation 2020	100 000

Schätzung des Forschungsanteils zum Themenbereich «Soziale Sicherheit»: 100 000 CHF pro Jahr

Projets prévus pour la période 2021–2024

Secrétariat d'État aux migrations (SEM): projets prévus pour la période 2021–2024		
Projets de recherche prévus, problèmes ou questions stratégiques	Event. en collaboration avec	Coût / budget
Aktuelle migrationspolitische Fragestellungen und Herausforderungen, gemäss Art. 51 Abs. 3 AsylV 2 (Veröffentlichung der Studienberichte erfolgt jeweils nach Projektabschluss auf der Forschungswebsite des SEM: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/service/forschung.html)	(siehe Anmerkungen)	(siehe Anmerkungen)

Remarques

Für den Zeitraum 2021–2024 sind im SEM derzeit noch keine spezifischen Forschungsprojekte geplant.

Gemäss gesetzlichem Auftrag (Art. 51 Abs. 3 AsylV 2, SR 142.312) wird das SEM «Projekte wissenschaftlicher Institutionen, namentlich im Bereich der Früherkennung und Steuerung von grenzüberschreitenden unkontrollierten Flucht- und Migrationsbewegungen, der Festlegung von Standards bei der Behandlung von Asylsuchenden und Flüchtlingen sowie der Politikevaluation, ganz oder teilweise finanzieren. Ziel der Forschungsprojekte ist insbesondere die Bereitstellung von Entscheidungsgrundlagen für die Ausgestaltung von Recht und Praxis im Asyl- und Migrationsbereich.»

Office fédéral du logement (OFL)

Contact: Doris Sfar

Projets achevés entre 2017 et 2020

Office fédéral du logement (OFL): projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
<p>Sicherung von und verbesserter Zugang zu Wohnraum für sozial benachteiligte Gruppen – Hilfestellung für Kantone, Städte und Gemeinden</p> <p><i>Ergebnis:</i> Diese Orientierungshilfe ist im Rahmen des Nationalen Programms zur Prävention und Bekämpfung von Armut in der Schweiz entstanden, zusammen mit dem BSV. Sie zielt darauf ab, Kantone, Städte und Gemeinden darin zu unterstützen, Wohnhilfeangebote für armutsbetroffene und -gefährdete Menschen zu schaffen oder bestehende Angebote zu verbessern. Die Orientierungshilfe stellt grundlegende Informationen und Erfahrungen zu Angeboten der Wohnhilfe bereit, um das von Bund und Kantonen angestrebte Sozialziel einer breiten angemessenen Versorgung mit Wohnraum weiter und besser zu sichern.</p> <p>Die Orientierungshilfe bietet einen Überblick der möglichen Angebote im Bereich der unterstützenden Wohnhilfen für sozial benachteiligte Haushalte in Form von Steckbriefen und liefert konkrete Hinweise zur Ausgestaltung sowie zu den Erfolgsfaktoren. Anhand von ausgewählten bestehenden Hilfsangeboten werden gelungene Handlungsansätze und die jeweils darin involvierten Akteure aus verschiedenen Schweizer Gemeinden vorgestellt.</p>	BSV	10.16– 02.18	144 500 (BWO: 31 500)
<p>Energiearmut und Auswirkungen energetischer Sanierungen</p> <p>In der Schweiz machen die Haushalte einen signifikanten Anteil des Energieverbrauchs aus. Diverse Massnahmen der Energiestrategie 2050 zielen in der Folge auf die Verbesserung der Energieeffizienz der Haushalte und des Gebäudesektors ab. Für armutsbetroffene oder armutsgefährdete Haushalte können ein energetisch ineffizienter Wohnraum und eine energieineffiziente Ausstattung zur Armutsfalle werden. Die Studie zeigt, dass vulnerable Gruppen tatsächlich aufgrund der oft sanierungsbedürftigen Wohnungen besonders häufig von baulichen Massnahmen, Wohnungswechseln, ungenügenden Infrastrukturen, nicht beeinflussbaren Energiekosten und deren finanziellen Folgen betroffen sind.</p> <p>Es kommt zu Exklusionsmechanismen, die mitunter aus einem ungeklärten Zuständigkeitsbewusstsein zwischen den involvierten Institutionen und den Politikfeldern stammen: soziale und ökonomische Folgen der Energiewende für vulnerable Gruppen werden ausser Acht gelassen. Ein zentrales Anliegen ist somit die Vernetzung der drei Politikfelder Energiepolitik – Wohnpolitik – Sozialpolitik. Die Entlastung einkommensschwacher Haushalte beim Umbau des Energiesystems darf laut den Autoren nicht in den Verantwortungsbereich staatlicher Sozialpolitik delegiert werden. Eine sozial gerechtere Energiewende wäre mittels einer Sektor übergreifende Politik zu erreichen.</p>		10.17– 10.18	56 500
<p>Wohneigentum auf Zeit (KTI-Projekt der HSLU)</p> <p>Wohneigentum auf Zeit wird in der Schweiz bisher an einem Objekt umgesetzt. Die Idee dahinter ist, dass eine Wohnung nur für eine bestimmte Zeit gekauft wird (z. B. 30 Jahre). Vorteile sind ein geringerer Kapitaleinsatz und eine Anpassung an neue Lebenslagen (z. B. Nach-Familienphase). Der Investor, welcher die Wohnungen nach der bestimmten Zeit wieder alleine besitzt, hat so eine alternative Investitionsmöglichkeit. Die Erneuerungsarbeiten können damit auch besser koordiniert werden als im Stockwerkeigentum.</p>	KTI-Projekt (aktuell Inno-Suisse)	02.16– 04.18	20 000 (Beitrag BWO)

Office fédéral du logement (OFL): projets achevés entre 2017 et 2020			
Projet de recherche / résultat	Event. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget
Es geht im KTI-Projekt darum, die bereits gemachten Erfahrungen auszuwerten, eine Marktabschätzung vorzunehmen und eine allfällige breitere Markteinführung vorzubereiten.			
Nachhaltige Sicherung des Wohnraums im Alter – Strukturierungsstudie Für Personen mit Wohneigentum ist die Pensionierung insbesondere mit folgenden zentralen Herausforderungen verbunden: Finanzierung des Wohneigentums, veränderte Wohnbedürfnisse und veränderter Lebensstil. Im Rahmen dieser Studie wird die Ausgangslage aus Sicht dieser Gruppe skizziert und deren Entscheidungsverhalten analysiert. Es wird eruiert, wie diese Personen ihre finanzielle Lage wahrnehmen und welchen emotionalen Wert das Wohneigentum für sie hat. Zudem werden die Präferenzen und Motive bezüglich dem Halten, Verkaufen oder Vererben des Wohneigentums ermittelt Management Summary		08.18– 05.19	30 800
Machbarkeitsstudie zu den Ausgaben im Bereich Wohnen in der öffentlichen Sozialhilfe Die Wohnkosten machen einen erheblichen Teil des schweizerischen Haushaltsbudgets aus und belasten finanziell benachteiligte Marktteilnehmer stark. Über den Umfang der verwendeten Mittel aus der Sozialhilfe für die Deckung der Wohnbedürfnisse benachteiligter Marktteilnehmer ist wenig bekannt. Mit dieser Machbarkeitsstudie wird eine Übersicht über die verschiedenen Daten der bedarfsabhängigen Unterstützungsleistungen aus dem Inventar der Finanz- und Sozialhilfestatistik erstellt und deren Aufschlüsselung mit Blick auf die Wohnzuschüsse geprüft. Sie zeigt, dass die Analyse der Wohnkosten aus der öffentlichen Sozialhilfe grundsätzlich möglich ist. Eine detaillierte regionale Darstellung ist bei den mit Abstand wichtigsten Leistungen der öffentlichen Sozialhilfe im weiteren Sinn, der EL und der Sozialhilfe im engeren Sinn möglich. Die Datenbasis ist sowohl bei der EL-Statistik wie bei der Sozialhilfestatistik für die vorgesehene Auswertung gut.		09.18– 03.19	25 000
Ältere Personen: Betroffenheit von Wohnungskündigungen Die Zielgruppe 60+ wächst in den kommenden Jahren absolut und relativ (Babyboom). Die Wohnmobilität wird dadurch freiwillig wie auch unfreiwillig grösser. Anhand von Fallstudien wurde der Frage nachgegangen, inwiefern ältere Haushalte durch Wohnungskündigungen und insbesondere sogenannte Leerkündigungen betroffen sind. Es zeigt sich, dass Personen im Pensionsalter nicht überdurchschnittlich von Leerkündigungen betroffen sind. Allerdings könnte sich das künftig ändern, denn mit der baulichen Entwicklung nach innen und umfangreichen Erneuerungsprozessen werden mehr Senioren betroffen sein.		05.18– 06.19	16 155
Modellvorhaben Nachhaltige Raumentwicklung 2020–2024 Versuchslabor Morenal: Neupositionierung einer Siedlung in der Agglomeration Bellinzona	ARE	2014– 2018	ARE & BWO 150 000
Im Rahmen dieses Vorhabens mit Modell- und Pilotcharakter sollte die soziale Durchmischung einer Wohnüberbauung mit einem hohen Anteil von sozial und wirtschaftlich benachteiligten Bewohnerinnen und Bewohnern gestärkt werden. Die Hälfte der Wohnungen (ca. 40 der vorhandenen 80 Einheiten) sind nun für Senioren und Behinderte bestimmt und es werden Dienstleistungen für diese Zielgruppe angeboten. Nach der ersten, erfolgreichen Phase mit dem Aufbau der neuen Angebote und der Öffnung der Siedlung nach aussen, ging es für das Modellvorhaben «Versuchslabor Morenal» darum, sich organisatorisch zu festigen und das Vorgehen sowie die Erfahrungen für andere Tessiner Gemeinden und über den Kanton hinaus anwendbar zu machen.			

Der Durchschnittswert für Forschung im Bereich «Soziale Sicherheit» beträgt rund 60 000 CHF pro Jahr, wobei allfällige Forschungsarbeiten im kommenden Jahr noch nicht bekannt sind (neues Forschungsprogramm ab 2020).

Projets prévus pour la période 2021–2024

Office fédéral du logement (OFL): projets prévus pour la période 2021–2024

Das neue Forschungsprogramm der Wohnforschung für den Zeitraum 2020–2023 ist aktuell in Erarbeitung. Die Wahl der Forschungsthemen erfolgt unter Einbezug der Eidgenössischen Kommission für Wohnungswesen EKW sowie einer breitgefächerten Expertengruppe. Ob und in welcher Form die Soziale Sicherheit Teil der Wohnforschung sein wird, ist zum heutigen Zeitpunkt nicht bekannt.

<https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wohnungspolitik/forschung/forschungsprogramm.html>

Mentions légales

Éditeur

Office fédéral des assurances sociales, 2020
Secteur Recherche et évaluation

Rédaction

Sabina Littmann-Wernli
Olivier Brunner-Patthey
Gisela Hochuli
Bruno Nydegger Lory
Maria Ritter
Ilka Steiner
Martin Wicki
Frédéric Widmer

Traduction

Service linguistique de l'OFAS

Contact

Sabina Littmann-Wernli, Dr ès sc. écon.,
responsable du secteur Recherche et
évaluation, OFAS
Courriel: sabina.littmann@bsv.admin.ch

Copyright

Office fédéral des assurances sociales,
CH-3003 Berne
Reproduction partielle autorisée par l'éditeur
– sauf pour l'usage commercial – à condition
que la source soit citée et qu'un exemplaire
soit remis à l'Office fédéral des assurances
sociales.

Vertrieb

OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

N^{os} de commande

318.010.6/20F (version française)
318.010.6/20D (version allemande)